

PROCES-VERBAL
du 17 décembre 2013

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 24 SEPTEMBRE 2013 ET 12 NOVEMBRE 2013.....	9
<i>Unanimité.....</i>	<i>9</i>
VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : Questionnement autour de l'avenir du commissariat de police de Roncq.....	9
Débat.....	14
<i>Unanimité.....</i>	<i>19</i>
1.01 – PERSONNEL COMMUNAL – La prévention des risques psychosociaux – Mise en œuvre : diagnostic et plan d'actions – Fonds national de prévention de la CNRACL : demande de subvention.....	19
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	21
Débat	21
<i>Unanimité.....</i>	<i>22</i>
1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Entretien professionnel de progrès – Poursuite de l'expérimentation en 2013 et 2014	22
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	23
<i>Unanimité.....</i>	<i>24</i>
1.03 – ESPACES PUBLICS – Mouvement foncier entre la Ville et LMCU – Rue Henri Barbusse.....	24
PRESENTATION M. PETILLON	25
<i>Unanimité.....</i>	<i>25</i>
1.04 – INTERCOMMUNALITE – SIVU Vecteur Roubaix Tourcoing – Dissolution – Intégration de sa compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) – Cession de son réseau Numéricâble.....	25
PRESENTATION M. VARLET.....	28
<i>Unanimité.....</i>	<i>30</i>
1.05 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2013 : 4^{ème} et dernier versement – Subventionnement 2014 : 1^{er} acompte ..	31
PRESENTATION M. DA SILVA.....	32
Débat	33
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	36
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	36
1.06 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC « Kaléide » - Consolidation des comptes pour la période 1^{er} janvier/30 septembre 2013 (Association « Service des familles ») et mutation d'une avance en fonds de roulement en subvention d'exploitation – Acomptes provisionnels pour la période du 1^{er} octobre 2013 (création « Kaléide ») au 31 décembre 2013 et année 2014 – Avenant n° 2.....	36

PRESENTATION M. BOSSUT	38
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	39
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne ».....	39
1.07 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Reconstruction de la Maison de la Petite Enfance dans le quartier du Blanc-Four – Consolidation des comptes – Rappel d’un trop versé	40
PRESENTATION M. BOSSUT	41
<i>Unanimité</i>	42
1.08 – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014 – Maintien des taux communaux	42
PRESENTATION M. BOSSUT	44
<i>Unanimité</i>	46
1.09 – INTERCOMMUNALITE – Syndicat intercommunal d’assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents - Contributions communales 2014 – Non fiscalisation ...	46
PRESENTATION M. BOSSUT	47
<i>Unanimité</i>	48
1.10 – BUDGET PRIMITIF 2014	48
PRESENTATION M. BOSSUT	49
Débat	56
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » hormis Mme LAMBLIN et M. ZAJDA ayant voté contre	60
Contre : Mme LAMBLIN et M. ZAJDA	60
Abstention : « Action ronquoise citoyenne »	60

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue.

Je salue le public.

Je salue la Voix du Nord et Nord Eclair réunis sur les frêles épaules, mais non moins compétentes, de Mme COURTEL.

Avant de passer la parole à M. LAMBLIN pour l'appel, nous allons faire ce que nous faisons habituellement en début de conseil, à savoir feuilleter l'**Ephéméride** pour rappeler tout ce qui s'est passé, en général de très positif et d'agréable, dans notre bonne ville de Roncq.

◆ 16 novembre.

C'était la 5^{ème} Semaine de Solidarité Internationale : organisée dans la salle du cinéma Gérard-Philipe, une séance de « ciné solidaire » autour du thème de l'alimentation dans le monde, en partenariat avec Roncq-Sélinkégny, ASDC Cambodge, les Rencontres audiovisuelles et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Nous avons pu découvrir huit courts-métrages qui nous ont sensibilisés à la question de l'alimentation, avec des titres évocateurs, provocateurs parfois, comme *Le paradoxe de la faim... Je mange, donc je suis... Copier cloner... Les champs de la mort !*

Après cette réflexion en cinéma, nous avons pu poursuivre nos échanges qui ont été très riches autour d'un buffet préparé par ASDC Cambodge, comme vous le voyez sur la projection, de manière à la fois nourrissante et fort sympathique.

A cette occasion, nous avons eu un retour d'informations de Sélinkégny puisque le grand garçon à ma droite, sur la diapositive, en revenait après être passé par Bamako, par la région de Kayes où il n'avait pas été soumis à une pression forte ; le secteur étant plutôt sécurisé. Il nous exprimait néanmoins la totale désorganisation de son pays.

C'était en quelque sorte un retour de mission quand même intéressant pour nous qui sommes particulièrement attachés à l'avenir de ce pays, notamment au développement de Sélinkégny qui, je l'espère, dans les prochaines années appellera de nos efforts, de notre volonté un véritable soutien qui ne s'est jamais démenti depuis trente ans.

◆ Lutte contre le gaspillage alimentaire.

C'est un peu dans la même veine, à savoir : une réflexion morale, une réflexion éthique sur notre alimentation et, surtout, l'éducation des enfants à l'alimentation dans une société où il va de soi que l'on jette sans compter, que l'on jette sans forcément appréhender ou mesurer

le prix... Il ne s'agit pas simplement du coût de l'alimentation mais aussi du prix sacrificiel (pensant aux animaux). Il faut véritablement une éducation à l'alimentation ; c'est ce qui est entrepris dans nos écoles de manière ludique, sous forme de challenges, quiz, montages vidéo... Tout ce qui peut permettre de retenir l'attention des enfants sachant que c'est un combat perpétuel qui n'est jamais gagné. Et le soufflé peut retomber ; je parle sous l'autorité morale des agents de service public qui s'y engagent fortement, dont certains sont présents dans la salle. Je sais aussi que le CTP est très motivé par cette question mais il faut toujours entretenir le soufflé.

En juin dernier, rappelez-vous, l'école Kergomard a remporté le trophée en maternelle et l'école Jaurès en primaire. Pour les récompenser, les enfants de l'école Jaurès ont participé, le 27 novembre et plusieurs mercredis de suite, par petits groupes de cinq tels que vous les voyez sur la projection, à la visite de la cuisine centrale. Habillés en petits cuisiniers, ils ont découvert et refait le parcours quotidien des aliments, ce que l'on appelle dans le jargon technique la « marche en avant ». Et de manière tout à fait chaleureuse, ils ont pu déguster un chocolat chaud accompagné de petites brioches.

Chaque fois, nous essayons de montrer ce qui se passe en amont pour bien leur faire comprendre la réalité et les différents enjeux qui se situent dans l'assiette.

◆ 3èmes Intervilles seniors.

Nous changeons de sujet... Oui et non, puisque l'assiette et la mobilité sont les deux pans de développement de notre action contre l'obésité et pour vieillir dans de bonnes conditions.

C'étaient donc les 3èmes Intervilles seniors entre Roncq, Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et Mouscron dans la salle Catry.

Quatre jeux étaient organisés dont des quizz... Un peu comme pour les enfants, on essaie de trouver des axes agréables et ludiques. Les équipes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain (Mme CASTELEYN y était avec tout son enthousiasme et toute sa fougue) ont terminé à égalité de points : 15 si je ne me trompe pas. Et c'est donc à Neuville-en-Ferrain que se déroulera la 4^{ème} édition après un millésime 2013, me dit-on, échevelé et très serré à Roncq où notre équipe remettait en jeu la coupe qui avait été remportée de haute lutte en 2012.

A l'issue des jeux, le CCAS de Roncq a remis des chèques cadeaux aux vainqueurs de l'épreuve qu'il a organisée, à savoir la boucle d'obstacles.

◆ 23 novembre.

S'est déroulé, salle Catry, un très beau moment de rencontre avec les familles dans le cadre de l'opération « Je grandis, tu grandis ».

Je salue ici Sylvain LAMBLIN qui a prolongé ce très bel événement, initié par Rodrigue DESMET, qui allie la plantation d'un arbre. Plus que symbolique, c'est une participation franche au repeuplement forestier et boisé et en même temps au repeuplement démographique. Cette manifestation a permis de planter 51 arbres supplémentaires dans la bordure des Chats-Huants, ce qui porte à 800 le nombre d'arbres plantés depuis 2001 ; on peut en être fier. Cette opération « Je grandis, tu grandis » nous permet de sensibiliser les publics à la protection nécessaire de ces arbres que l'on aime toujours découvrir à Roncq même si, parfois, le fait de feuilles qui tombent peut agacer certains. Il faut toutefois calmer les intempérances et rappeler que certains arbres perdent leurs feuilles, étant dans une région d'arbres à feuilles caduques... Il n'y a pas que les arbres d'ailleurs !

◆ 30 novembre.

Aux Anciennes Ecuries, les enfants des écoles ont pu découvrir avec leurs parents et c'est vraiment une réussite de médiation culturelle ; les enfants amènent, main dans la main, leurs parents à découvrir le travail d'un artiste qu'ils ont pu eux-mêmes découvrir à travers un apprentissage technique avec une intervenante. Ils étaient très nombreux et, pour y être passé quelque temps, je peux vous assurer que c'est très riche d'enseignement. Les parents ne seraient peut-être pas venus spontanément par manque d'intérêt (il faut se le dire) mais aussi parfois par manque de temps. Le fait de s'arrêter pour découvrir un univers dont on n'est pas forcément familier, c'est toujours très riche d'enseignement ; je le répète. C'est un peu le monde à l'envers mais ainsi va le monde ; il est bien aussi que les plus petits puissent faire des découvertes auprès de leurs parents.

On me cite le cas de Capucine, à l'école Pablo-Neruda, qui a tout fait, depuis Klasen jusqu'à Ben Bella.

◆ 4 décembre.

C'était la première fête de Noël de la société coopérative Kaléide, qui accueille la petite enfance à Roncq. Vous voyez à l'écran un public extrêmement nombreux qui, salle Catry, le matin a pu assister à un spectacle destiné aux enfants qui fréquentent le Relais d'assistantes maternelles. Une vingtaine d'assistantes maternelles et plusieurs dizaines d'enfants ont applaudi « 'Mirlababi », un spectacle destiné à promouvoir l'éveil culturel, corporel et psycho-affectif du jeune enfant.

En fin d'après-midi, les enfants des deux multi-accueils du Centre et du Blanc-Four ainsi que ceux rattachés à la crèche familiale ont pu suivre le même spectacle et participer ensuite à un goûter.

- 7 décembre.

Comme diraient les jeunes, c'était blindé de monde pour la période de Noël à Roncq avec, encore une fois, des spectacles qui nous mettaient véritablement dans l'ambiance de Noël. Nous avons été bluffés par la plupart de ce que nous avons pu voir, notamment dans le parc de l'Hôtel de Ville avec une féerie de lumières vraiment surprenante, une très bonne organisation qui a permis de gérer les flux de population assez nombreux attendant de monter dans le petit train, ainsi que deux concerts de l'Ecole municipale de musique, le vin chaud des élus, ce qui a permis de points de rassemblement et donc d'échanges avec la population.

Voilà encore une fois un Noël qui a atteint ses objectifs et, surtout, un Marché de Noël très commercial avec, cette année, une vingtaine de stands dans la salle Catry et une trentaine de chalets ; tout cela a très bien fonctionné. Il est vrai qu'il y a eu des moments de très grande affluence que nous avons gérés au mieux.

- Le 23 novembre.

C'est la suite de ce que nous avons voté en Conseil municipal, deux inaugurations rendant hommage à deux familles de serviteurs de la Commune :

- La famille Decottignies dont je rappelle qu'elle a plus d'un siècle d'engagement d'administration municipale, c'était quand même à noter, dans une période allant de la moitié du 19^{ème} siècle et se prolongeant au 20^{ème} pour certains qui ont d'ailleurs siégé au Conseil municipal.

- La famille Debaets qui a accompagné les métamorphoses d'une Commune au cours des Trente Glorieuses, avec l'étalement pavillonnaire de l'époque puis la structuration économique, les écoles et tous les services qui devaient accompagner... Et Michel PETILLON a bien connu M. DEBAETS à qui nous souhaitons rendre hommage et faire mémoire ce jour-là.

Donc deux moments émouvants et très forts que nous avons vécus ensemble à la Marelle, à un moment quand même où nous, les maires et les élus territoriaux, sommes extrêmement inquiets du sort réservé aux communes par le Gouvernement qui (il faut quand même bien se le dire) serre un peu la vis et ne permet pas tout l'élan entrepreneurial que nous

soutenons. J'ai plaisir à rappeler qu'à La Marelle c'est une cinquantaine d'entreprises qui ont eu du travail en quelque sorte.

Ainsi donc, couper le financement des communes, c'est mettre en péril, Monsieur DA SILVA, beaucoup de petites et moyennes entreprises qui vivent dans le sillage des commandes publiques. C'est une réflexion que nous devons avoir en ces temps un peu incertains.

- 7 décembre.

Nous avons accompagné le quartier du Blanc-Four : rue de Linselles, nous avons posé une magnifique vache, comme vous pouvez le constater sur la projection, qui a beaucoup plu à M. CHOMBART, qui est la mémoire de ce quartier, qui en est l'agriculteur en quelque sorte. Nous avons discuté avec un groupe tout à fait sympathique lors de la Fête des voisins et cette proposition a été faite ; M. DESMET a sauté sur l'occasion à pieds joints et a fait poser cette vache sur laquelle M. CHOMBART veille tout à fait jalousement dès qu'il ouvre ses persiennes le matin. Il en a toutefois connu des vraies dans sa vie, il faut quand même se le dire.

- 14 décembre.

L'atelier chocolat, c'est toujours fort sympathique, avec M. BONVALET. Là aussi, c'est l'engagement d'une commune à soutenir l'art culinaire et faire en sorte que les participants découvrent puis, ensuite, puissent refaire chez soi ce qu'ils ont appris.

On reconnaît les gourmandes sur la diapo. Alors que nous sommes tous à scruter le meilleur pâtissier, il n'y a pas eu départage. En tous les cas, elles ont écrit au cornet de chocolat, glacé de chocolat pour entremets, fait des tuiles au chocolat et amandes, etc.

Puisque nous sommes dans les fêtes de Noël, avec Rodrigue DESMET nous avons pensé vous faire cette petite douceur, déposée devant vous, qui vous permettra d'entrer très agréablement dans cette période douce de Noël et de Nouvel An.

- 11 décembre enfin.

Nous avons vécu un bel événement aussi puisque Myriam TIBERGHIEU, que vous connaissez bien, athlète du JAR, souhaitait faire un pot pour faire état de son brillant palmarès sportif, notamment en 2013.

Elle a fait fortement sensation à Rome, dans la foule des 17.000 participants au Marathon... Ce n'est naturellement pas parce qu'elle y a participé que nous la félicitons ; elle a surtout remporté la course chez les Vétérans 3 face à 248 coureurs. C'est donc une « vétérane » roncuquoise qui a remporté cette course Vétérans 3 au Marathon de Rome.

C'est quelqu'un que vous voyez partout parce qu'elle est toujours en train de courir dans tous les sens à Roncq, avec son maillot du JAR.

C'est une belle leçon de courage, de tempérance mais aussi une belle leçon pour tous ceux qui pensent qu'après 60 ans, il n'y a plus rien à faire. Eh bien, si, on peut encore être en bonne santé en s'entretenant, en faisant du sport d'une manière régulière. Je pense que cela va donner des idées à certains.

Un peu plus tard dans la saison, elle a remporté la Route du Louvre 2013, toujours dans sa catégorie des Vétérans. C'est dire qu'elle a pris le goût de la victoire alors qu'elle s'est mise à courir pour retrouver du bien-être à l'âge de la maturité.

Donc avis aux amateurs et amatrices qui ont envie de retrouver ou d'accroître leur capital bien-être et santé.

Bravo encore à Myriam TIBERGHIE et surtout à l'équipe du JAR qui fait un excellent travail.

Je tiens à signaler la marche nordique qui remporte un véritable succès, non pas seulement auprès des seniors mais aussi auprès d'un large public de personnes entre les deux âges.

J'en ai terminé avec l'éphéméride et j'invite Sylvain LAMBLIN à prendre le micro pour procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 17 DECEMBRE 2013 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Rodrigue DESMET ; Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE ; André VARLET ; Catherine SUBTS ; Antonio DA SILVA, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN ; Michel PETILLON ; Réjane CASTEL ; Thierry BUCQUOYE ; Chantal NYS ; Bruno ACKOU ; Sophie LAFRENOY ; Laurent WINDELS ; Jean-Jacques FERON ; Geneviève LEROUGE ; Dany DELBECQUE ; Claudie RIUS ; Sylvain LAMBLIN ; Nathalie CARDON ; Pierre GUILLEMAUD ; Alexandra COUSTY ; Thibault TELLIER ; Cathleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZADJA ; Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Hervé DELVAS

PROCURATION :

Patrick BOSSUT donne procuration à Rodrigue DESMET, dans l'attente de son arrivée
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Sophie LAFRENOY
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Jacques FERON donne procuration à Geneviève LEROUGE
Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZADJA.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES
24 SEPTEMBRE 2013 ET 12 NOVEMBRE 2013**

M. LE MAIRE –

Sans remarque particulière, ni observation, ces deux procès-verbaux sont réputés adoptés.
Je vous remercie.

**VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL : Questionnement autour de l'avenir du commissariat de
police de Roncq**

M. LE MAIRE –

En marge de ce Conseil, je souhaitais alerter l'opinion publique ainsi que vous-mêmes, mes chers collègues, sur une évolution de situation qui est préoccupante (en utilisant des propos minorés) voire très inquiétante. Je pense que les représentants de l'Etat, que sont les maires et les collectivités territoriales, aujourd'hui subissent un certain nombre d'actes, d'évolutions administratives qui les inquiètent fortement.

Je suis convaincu que nous avons un rôle de pédagogue auprès de nos populations pour dire les choses, pour vulgariser la réglementation et la loi. Mais nous avons aussi un rôle de modérateur dans une situation particulièrement tendue ; cela ne vous a pas échappé. Souvent nous modérons des situations qui peuvent apparaître comme conflictuelles sur le terrain. Et cela passe par un discours qui doit être clair, pondéré et le plus transparent possible dans l'expression publique, à la fois en termes de valeur et en termes de projets que l'on porte pour un territoire.

Nous sommes face à des citoyens qui sont légitimement inquiets, préoccupés pour leur sécurité.

Mais au-delà de la sécurité, pour les moyens qui sont mis en œuvre pour leur sécurité.

C'est là que nous avons –nous- une légitimité à nous interroger, à interroger l'Etat puisque c'est son devoir régalien : les moyens sont-ils mis en œuvre pour garantir la sécurité publique des biens et des personnes ?

C'est dans ce cadre (je fais appel à votre mémoire) que nous avons, dans le mandat précédent et dans le cadre de la requalification du Centre-Bourg, engagé une discussion qui n'était pas simple avec les services de l'Etat et notamment la Direction de la police nationale avec, comme première interrogation, le commissariat de Roncq hébergé dans des locaux qui

n'étaient pas véritablement glorieux à l'époque et dont on voyait qu'ils se réduisaient petit à petit : *Vous, Directeur de la police nationale, allez-vous maintenir un service de police sur notre Commune ?*

Dès lors, puisque nous requalifions l'ensemble du Centre, nous accompagnez-vous... j'ai presque envie de dire : nous vous accompagnons parce que c'est un peu l'inverse. Nous accompagnez-vous dans cette évolution en acceptant de vous relocaliser de manière d'abord à ce que vos locaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et mieux visibles dans la Ville ?

S'est alors engagée une conversation avec les Directeurs de la police nationale ; j'ai quand même un souvenir haut en couleur d'avoir fait visiter le commissariat au Préfet MARION, dont tout le monde se souvient et que vous voyez souvent à la télévision sur les questions de sécurité intérieure... Ce fut un grand moment dont je me souviendrai toute ma vie : le Préfet MARION entrant dans la cellule qui était ignoble, un jeune homme y était, le lever et lui faire la morale. Lui, le petit enfant corse, qui avait gravi tous les échelons administratifs de la police nationale, avait, en tant qu'homme qui avait de l'expérience, son mot à dire à ce jeune homme qui n'en revenait pas.

Ce n'est qu'une anecdote pour vous dire qu'à l'époque il y avait un dialogue, un discours et une confortation de structure qui nous a permis d'investir avec la ville de Linselles qui avait également apporté sa contribution parce qu'elle était en attente de sécurité et également en réflexion sur la sécurité dans son territoire.

La Ville de Roncq s'est donc engagée.

La ville de Roncq a fait des travaux, respectant le cahier des charges de la police nationale, cahier des charges dont nous n'avons pas tenu la plume. Quand on nous a demandé une armurerie parce que les policiers venaient prendre leurs armes à Roncq, quand on nous a demandé des places sécurisées, quand il s'agissait d'apporter toute la sécurité possible aux équipements des policiers et ce n'est pas Dany DELBECQUE qui me contredira, quand il s'agissait d'effectuer des gardes à vue dans les règles puisque nous n'étions pas véritablement dans de bonnes conditions au commissariat de Roncq... Bref, de mémoire, je pense que ce sont 15 salles qui ont été faites dans ce commissariat avec des contraintes lourdes que nous avons payées, avec un loyer que nous compensons tous les ans parce que l'Etat fixe une somme qui ne couvre pas l'entièreté du loyer que nous payons à Notre Logis... Il faut quand même le rappeler avec, dans l'entre-temps, des interrogations :

- Fermeture du commissariat la nuit tombée,
- Nos concitoyens sonnant à la porte s'interrogeant...

Il a fallu répondre aux interrogations et nous avons toujours soutenu les services de police nationale... Toujours, toujours, toujours, et nous les soutenons encore aujourd'hui mais nous nous interrogeons.

Quand la police de Tourcoing... ce n'est pas un problème d'agents, c'est un problème de fonctionnement et on se demande parfois s'il y a encore un pilote dans l'avion.

Lorsque la police m'a dit : *Monsieur le Maire, la brigade canine de Tourcoing est très mal hébergée. Que pouvez-vous faire pour nous ?*

Tout de suite, nous avons répondu : *On vous héberge au CTM et on y réalise les travaux nécessaires pour recevoir les chiens et les maîtres-chiens.*

Et quelle n'a pas été ma stupeur de recevoir cette semaine –c'est assez incroyable– la résiliation du bail, avec accusé de réception, sans que le Directeur départemental de la police nationale n'ait pris le soin de prendre son téléphone et d'avertir le Maire de Roncq du déplacement (je l'imagine) de la brigade canine dans un nouvel endroit à Roubaix. J'insiste en disant bien que je l'imagine parce que c'est simplement administratif : résiliation du bail !

Vous comprenez bien la grande irritation qui est la mienne et qui doit être la vôtre aujourd'hui quant à la considération portée à l'égard d'une collectivité publique, qui a investi pour protéger ses concitoyens, qui est entrée dans un plan stratégique de développement de la police nationale sur la circonscription de police de Tourcoing, qui a adhéré à cette stratégie, qui n'a jamais rechigné à réformer... Combien de fois, lors des vœux, n'avons-nous pas dit avec le Maire de Linselles... *Nous ne sommes pas contre les réformes à partir du moment où c'est concerté et à partir du moment où l'on voit clair.*

On voit les moyens, on voit les résultats et on voit les actions qui sont développées en concertation avec les maires.

Aujourd'hui, ces choses-là disparaissent.

Et quelle n'est pas non plus ma stupeur de découvrir, grâce à la presse, le libellé : Commissariat de Tourcoing et de la Vallée de la Lys... C'est nouveau !

Je le répète ; nous sommes dans une situation où il faut réformer, où les cartes administratives changent. Ce n'est pas moi qui vais le contredire ! Mais que les choses se fassent dans le respect de l'engagement financier et des actions qui sont menées par les collectivités publiques dans un temps quand même de grande raréfaction de l'argent public.

Si ce n'était que cela, naturellement c'est déjà la première étape de difficultés à venir.

Mais... et je vais fortement mesurer mes propos parce que c'est un sujet sensible. Il ne vous a pas échappé l'arrivée successive de populations immigrées d'origine Rom sur notre territoire. Ces populations s'adaptent à un terrain qui n'est absolument pas fait pour l'hébergement... des enfants pataugent dans la boue à pieds nus, des familles se chauffent au bois à l'intérieur de caravanes...

Je ne cesse, tous les jours, d'envoyer un mail au Préfet.

Tous les jours, de faire part de la situation qui se dégrade.

Tous les jours, de faire part des remontées de ma population qui s'inquiète de la mendicité, qui s'inquiète des petits problèmes à l'entrée des commerces roncquois.

Et quelle réponse ?

Aucune !

Pas de diagnostic social pourtant annoncé par le Ministre de l'Intérieur dans le cadre de la réforme. Nous n'avons aucune approche sociale de ces populations.

Et quelle stupéfaction d'apprendre qu'en plus de mes deux accroches de population Rom d'origine bulgare et bosniaque, il y a d'autres types de population hébergés au Formule 1... Le Maire n'en est même pas prévenu !

Mais ce n'est pas nouveau. Déjà à l'époque du précédent Gouvernement, c'était le cas avec des populations d'origine notamment russe. Et je m'en étais exprimé auprès de Mme VERSIGNY, alors Secrétaire d'Etat, je m'en étais exprimé à la Préfecture en disant : *Madame le Ministre, c'est anormal que les maires, qui sont les représentants de l'Etat, ne soient pas informés des populations que l'on place en résidence sur leurs territoires, que nous pourrions aider...* je me souviens qu'au Formule 1 il n'y avait pas moyen de réchauffer quoi que ce soit et, pour les enfants que nous avions scolarisés, nous étions fort heureux qu'ils puissent manger le midi à leur faim sachant que, de toute façon, le soir il n'y avait aucun moyen au Formule 1.

Et j'apprends ce soir, j'apprends... je ne peux pas le confirmer : il y aurait 15 chambres réquisitionnées au Formule 1 et donc des associations, non l'Etat, viennent me demander : *Monsieur le Maire, pouvez-vous scolariser un certain nombre de ces enfants ?*

C'est une situation kafkaïenne !

D'un côté l'Etat qui se désengage de son devoir régalien d'assurer un maillage territorial équilibré de sécurité, dans le cadre d'une circonscription de police.

De l'autre, la présence de populations qui, effectivement, sont abandonnées comme nous sommes abandonnés et démunis face aux demandes de ces populations.

Je voulais vous en faire part ce soir parce que je pense que ces personnes sont hébergées dans des conditions totalement indignes et, dans le même temps, nous n'avons pas de solution à leur proposer. Quand bien même en aurions-nous, nous ne connaissons pas l'état sanitaire, social des familles, leur composition, leur origine, leurs évolutions...

Nous ne les connaissons pas !

Que fait l'Etat ?

Cela fait près de deux mois que nous sommes dans cette situation d'attente.

C'est une attente qui devient insoutenable, intenable.

Je n'ai pas d'informations à livrer à ma population qui en demande à juste titre.

Et vous le savez, je veille à ce que les élus restent des représentants de l'Etat.

Comment fait-on quand l'Etat répond aux abonnés totalement absents ?

C'est ce que je voulais vous dire ce soir et la raison pour laquelle j'ai souhaité que nous déposions un vœu.

J'ai naturellement écrit au Ministre de l'Intérieur qui, par le biais de son Chef de cabinet, m'a très gentiment répondu par une lettre d'attente, qui ne répond à rien, en fait. Le Député l'année prochaine, m'a-t-il dit, devrait interroger le Ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale et je l'en remercie par avance.

Mais que fait-on ?

Je vous propose de procéder à la lecture de ce vœu dont les termes, je le répète, sont modérés. Il ne s'agit pas de jeter de l'huile sur le feu mais, à un moment donné, quelle réponse peut-on apporter à une situation absolument incroyable ?

En 2008, la Direction Départementale de la police nationale valide la demande des élus de Roncq de pérenniser le commissariat central de Roncq et de le relocaliser à la faveur d'une requalification importante de son Centre-Bourg.

Pour répondre au cahier des charges de l'Etat, la Ville décide de consacrer alors 370.000 € abondés à hauteur de 80.000 € par la ville de Linselles au titre d'une coopération intercommunale.

Il y a lieu d'ajouter la part locative récurrente de 4.000 € annuels acquittés à Notre Logis, propriétaire de l'immeuble ; l'Etat ne compensant pas la Ville à charge égale. La ville de

Roncq acquitte aussi un loyer annuel de 5.000 € à la société Notre Logis, propriétaire du nouveau site.

Par ailleurs et pour répondre à un besoin de l'Etat confronté à la vétusté des bâtiments dédiés à la brigade canine de Tourcoing, la ville de Roncq décide d'investir 50.000 € dans l'aménagement nécessaire au Centre technique municipal pour accueillir les policiers maîtres-chiens et leurs animaux.

Depuis cinq ans, la ville de Roncq s'est donc engagée à hauteur de 440.000 € (ce n'est pas rien) pour maintenir un niveau de service policier de qualité à destination de sa population, à un moment où tout cela est à roulette, un jour on parle de Bousbecque. A un moment donné, on a besoin d'une copie qui soit fixée. Alors même qu'il s'agit d'une compétence régaliennne de l'Etat et que les dotations de l'Etat envers les communes accusent une très forte baisse.

Aujourd'hui et alors que les atteintes aux biens et aux personnes ne semblent malheureusement pas décroître, l'Etat décide de réviser, de manière unilatérale, son mode de fonctionnement et son niveau de service. Nous venons d'apprendre, via la résiliation de son bail, que la brigade canine de Roncq déménagerait sur Roubaix fin février 2014. De même, le fonctionnement du commissariat est sensiblement revu à la baisse.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal de Roncq prie Monsieur le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à l'organisation du service public de la police nationale relevant de la circonscription de Tourcoing et réitère, si besoin était, sa demande de maintenir et de conforter sur Roncq une présence policière active.

Si vous voulez vous exprimer, Mesdames, Messieurs, vous avez la parole.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement ce qui nous arrive est regrettable mais ce qui nous arrive, ce qui vous arrive aussi était un peu gravé dans le marbre de la logique d'aménagement du territoire. On savait très bien en 2008 que Roncq/Linselles était un territoire trop petit pour prétendre pouvoir conserver un commissariat ad vitam aeternam.

Déjà le 1^{er} juillet lorsqu'on a discuté de ces fameuses sommes (370.000 € et 80.000 €) dans notre groupe nous pressentions ce qui allait arriver. A ce moment-là on reparlait, au niveau du redéploiement des forces de police, des nouvelles zones de sécurité dans le cadre du Grand Lille. Et je me souviens très bien avoir posé la question : *est-on certain parce qu'on va investir pour une période très longue ?* Je crois que Mme MARIAGE m'a répondu, en réunion plénière : *Oui, il n'y a pas de problème, cela va aller...*

Vous pouvez retrouver mes propos dans le procès-verbal du 1^{er} juillet 2008 ; je n'invente donc rien. Je le répète ; c'était en quelque sorte gravé dans la logique des choses.

Un autre élément n'est pas en notre faveur.

Reconnaissez quand même, Monsieur le Maire, que depuis cinq ans vous n'avez de cesse d'envoyer des signaux aux décideurs pour dire qu'il faut trouver des synergies, des moyens de faire des économies d'échelle, que nous devons renforcer nos liens avec Tourcoing... Je crains que cela n'aille pas dans notre sens.

Mettez-vous à la place des décideurs ; que se disent-ils ?

On redéploie un peu les forces de police ; on va essayer d'augmenter les effectifs...

On est sorti du syndicat EuraLys, on est rentré au CLIRPA...

Tout cela pour dire que votre volonté effrénée de vouloir travailler en étroite collaboration avec Tourcoing ne va pas favoriser le maintien de notre commissariat Roncq/Linselles à Roncq. C'est le sens de mes propos.

Et en 2014, la restauration scolaire sera faite par Tourcoing, ce qui est plutôt une bonne chose.

Monsieur le Maire, on ne peut pas réclamer une chose et son contraire. Ce n'est pas possible. Vous êtes malheureusement victime de cette logique implacable. On sait très bien que ce commissariat ne pouvait pas rester.

Personnellement, je voudrais qu'il reste à Roncq, bien entendu, mais je dis, Monsieur le Maire, qu'on peut également envisager une autre solution tout en sachant que cette solution vous donne des aigreurs d'estomac : peut-être faudrait-il envisager une autre formule, qui a déjà été évoquée par la presse, un commissariat pour le syndicat EuraLys... J'irai même plus loin en parlant d'un syndicat EuraLys élargi, Syndicat intercommunal Lys Nord Métropole qui comporte dix communes. Il y aurait là une cohérence dans la mesure où cette population, ce territoire, cette entité pèse 65.000 habitants et peut-être aurait-on une chance d'avoir un commissariat intercommunal EuraLys élargi et celui de Tourcoing bien entendu, qui travaillerait également en synergie.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Je vais néanmoins appuyer votre demande de maintien d'un commissariat à Roncq mais il y a d'autres solutions qu'il faut peut-être explorer.

M. LE MAIRE –

Attendez donc, Monsieur PLOUVIER, j'entends des choses lunaires ce soir.

Le Ministre de l'Intérieur s'appelle-t-il Vincent LEDOUX ?

Ce n'est pas le cas !

Donc Vincent LEDOUX a signé une convention avec le représentant du Ministre de l'Intérieur ; une convention, c'est toujours entre deux personnes.

Je ne suis pas à la tête de l'administration de la police nationale : ce n'est pas moi qui ai validé le principe de conforter le commissariat de Roncq. Je me suis battu (vous venez de le dire, bravo) pour maintenir une entité policière sur Roncq avec des moyens adéquats. On est bien d'accord.

Aujourd'hui, ce n'est pas moi qui retire ma parole puisque nous continuons à payer régulièrement les loyers. C'est l'Etat qui retire sa parole !

Ne faites donc pas d'amalgame douteux avec des synergies de mutualisation de tous poils ; ce n'est pas le lieu, Monsieur PLOUVIER.

Monsieur PLOUVIER, je le répète, je suis pour la réforme des cartes administratives à partir du moment où celle-ci se fait dans le cadre d'une stratégie partagée et lorsque nous avons une visibilité à moyen et long terme.

Comment voulez-vous que nous puissions voir clair quand l'Etat est court-termiste ?

Quand en 2008, il dit banco au Maire de Roncq et quand, en 2013, il change de stratégie ?

Ce n'est pas moi qui change de stratégie.

Ce n'est pas moi qui me suis trompé.

C'est l'Etat qui nous trompe.

C'est quand même autre chose !

Vos amalgames douteux n'ont vraiment pas lieu d'être ici et, franchement, ne servent absolument pas la cause qui devrait être unanime et d'un bloc sur des questions de sécurité qui touchent notamment les biens... parce que je les rencontre les familles et les gens qui se font agresser assez fréquemment. On devrait avoir, tous ici, une position unanime derrière le leader en disant que ce territoire mérite d'avoir une police de proximité de qualité et un maillage particulier.

Après cela, revoir une copie... Bien entendu qu'on peut la revoir !

Je le répète, je n'y suis pas fermé mais à partir du moment où on a de la clarté, de la visibilité et que l'on ne joue pas à la petite semaine en louvoyant.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce point pour poser une question : quel bilan ferons-nous de ce mandat, chacun d'entre nous, puisque nous arrivons à terme du mandat ?

Pour ma part, cela me confirme une opinion que j'avais déjà en 2008 : la nécessaire réorganisation de la France, au lendemain de la crise que nous traversons, passera forcément par ce que l'on appelle joliment la « résilience territoriale » à savoir, aujourd'hui on voit très bien que les forces sont au niveau des territoires.

Malheureusement l'exemple, qui vient de nous être donné, confirme un autre point, celui de savoir quel crédit peut-on encore porter à la parole de l'Etat ?

Je le dis d'autant plus facilement que je suis fonctionnaire d'Etat, ce qui me gêne à un double niveau.

Cette question de la sécurité publique doit quand même nous interroger sur un désengagement financier, qui n'est malheureusement pas nouveau mais qui est beaucoup plus grave qu'un problème financier : celui des missions régaliennes de l'Etat. La sécurité publique est une mission régalienne que l'Etat doit à chacun des citoyens. Or on voit s'accumuler, au fur et à mesure des mois qui passent, un désengagement.

On sait très bien (autre domaine) que la réforme des rythmes scolaires, qui aurait pu être une bonne réforme, n'a été finalement qu'une espèce de mirage pour cacher le désengagement de l'Etat.

Quel sera le prochain désengagement ?

On peut donner des pistes :

- La poste, jusqu'à quand aurons-nous une poste ?

Là aussi, nous avons investi. Est-ce bien normal de devoir aller chercher son colis au CIT alors qu'on a un bureau de poste ?

Je suis un garçon assez basique. Ayant un bureau de poste au centre-ville, je téléphone et leur demande de me le rapporter. Mais c'est encore une preuve de désengagement de l'Etat.

De ce point de vue, je suis aussi très dubitatif sur les manières dont l'Etat fait preuve à l'égard des élus locaux. Je me souviens d'une réunion à laquelle j'avais accompagné le Maire sur les rythmes scolaires. J'ai été ébahi par la manière dont un fonctionnaire de l'Etat, en poste en Préfecture, se permettait de répondre à un élu de la nation.

On m'a toujours expliqué qu'en tant que fonctionnaire, j'avais un devoir de réserve.

Or, là en Préfecture, il avait une espèce de morgue pour s'adresser aux élus locaux qui m'a laissé quand même très perplexe.

Dernier point – Je suis aussi extrêmement dubitatif sur le caractère préventif des politiques publiques.

En gros, on sait très bien, et ce n'est pas un problème gauche/droite, qu'il y a aujourd'hui recrudescence des actes de délinquance et d'incivilité.

J'ai été et je suis toujours un farouche adversaire des policiers municipaux armés comme je suis toujours un fervent adversaire de tout ce qui est caméras et autres. Quelle en est la contrepartie ?

C'est d'avoir effectivement à notre disposition des forces de police présentes sur le territoire. Il y a quelque chose d'élémentaire, c'est la peur de l'uniforme. Sur ce point, on peut quand même faire consensus.

Que remarque-t-on aujourd'hui ?

On va délaissé des territoires comme les nôtres, non pas pour concentrer ailleurs mais pour gagner un peu d'argent. Or on sait très bien que le calcul est inverse : le peu d'argent qu'on va gagner par exemple sur cette question-là, on va le perdre deux ou trois fois par les actes d'incivilité, par les actes de délinquance qui seront commis parce que, derrière, il y aura toutes les dépenses afférentes, notamment en termes de justice.

Personnellement, je suis toujours étonné par ce manque de prévention de la part de l'Etat. Là aussi, c'est une faillite manifeste.

Un dernier élément encore qui laisse très perplexe aussi. Vous parliez des populations Rom, c'est quand même un véritable scandale.

Scandale de santé publique, on voit aujourd'hui des cas de tuberculose revenir en France. Je fais un cours sur les bidons-villes. Pas besoin de montrer des photos, il suffit juste d'aller derrière l'Université de Lille III : on y trouve des camps qui sont exactement ceux qu'on avait au début des années 50.

Si ce n'est pas une régression, je m'interroge sur le sens de ce terme.

Les solutions existent, évidemment des solutions sérieuses. On ne va pas recréer des entités intercommunales... Je serai d'ailleurs curieux de voir leur statut juridique alors qu'on est sur un processus de métropolisation, que le territoire tourquennois prend aujourd'hui une cohérence de ce point de vue. Mais il faut interpeller de manière vigoureuse l'Etat sur ses missions régaliennes parce que (autre élément que je veux souligner) avec ce genre de comportement relativement indélicat mais aussi insensible, on alimente les votes extrémistes. Il faut être clair. En prenant ce genre de décision, on donne des voix à des

partis que je ne citerai pas, tout simplement parce qu'on n'est pas en capacité d'assurer le rôle de l'Etat.

En conclusion, vous pouvez compter sur mon soutien à ce vœu relatif à l'avenir du commissariat de police de Roncq.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans autre demande d'intervention, qui approuve ce vœu ?

UNANIMITE, je vous en remercie. Nous l'adresserons au Ministre dès demain.

1.01- PERSONNEL COMMUNAL - La prévention des risques psychosociaux - Mise en œuvre : diagnostic et plan d'actions - Fonds national de prévention de la CNRACL : demande de subvention

Un protocole d'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique vient d'être signé voilà moins de deux mois (22 octobre 2013) par la ministre compétente avec les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics.

Le protocole d'accord vise à intégrer durablement la prise en compte des RPS au même titre que les autres risques professionnels dans les politiques de prévention. A terme il est prévu de mettre en œuvre des mesures plus larges d'amélioration de la qualité de vie au travail (Q.V.T).

Cet accord prévoit la mise en place d'un plan national d'actions de prévention des RPS dans la fonction publique qui doit se traduire pour chaque employeur public par un PLAN D'EVALUATION et de PREVENTION des RPS. Les plans devront s'appuyer sur une première phase de diagnostic réalisé en 2014 et intégré dans le DOCUMENT UNIQUE d'évaluation des risques professionnels. La phase de mise en œuvre des plans d'actions devra intervenir au plus tard en 2015. Ces deux phases doivent être réalisées sur la base d'une démarche participative impliquant l'ensemble des agents et le CHSCT. Les employeurs publics ayant déjà mis en œuvre des actions voire des plans de prévention sur les RPS, pourront compléter les mesures déjà initiées et faire évoluer leur action dans le sens de l'amélioration de la Q.V.T.

Le protocole d'accord insiste sur certains éléments primordiaux tels que :

- *La participation des agents à chaque étape du processus de mise en place des plans ;*
- *Le rôle et la place de l'encadrement dans la formation, initiale comme continue, à la prévention des RPS devront être systématisés. La Q.V.T devra être intégrée dans les objectifs de l'encadrement ;*
- *Le rôle indispensable des CHSCT dont les membres bénéficieront d'au moins de 2 jours de formation dédiée à la prévention des RPS en 2014 ou 2015, dont au moins 1 journée en 2014.*

Les artisans de cet accord se sont appuyés sur le rapport du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (GOLLAC et BODIER) en date du 11 avril 2011

qui définit les risques psychosociaux comme « **les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental** ».

Le collège d'expertise a par ailleurs retenu six dimensions de risques à caractère psychosocial :

- Les exigences et l'intensité du travail ;
- Les exigences émotionnelles ;
- Le manque d'autonomie et de marges de manœuvre ;
- La mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail ;
- Les conflits de valeurs ;
- L'insécurité de la situation de travail

Les risques psychosociaux sont à l'origine de troubles sur le plan psychologique, physique et social avec un impact prévisible plus ou moins grave sur le plan physique pour les agents : fatigue, troubles du sommeil, maladies psychiques, dépression, TMS, maladies cardio-vasculaires... Plus spécifiquement pour le service public, ces troubles peuvent se traduire par du désengagement au travail, un absentéisme accru, des conflits entre les personnes...

Au regard de cet exposé, notre ville fait figure de « pionnière » dans cette démarche de santé au travail, puisque dès le printemps dernier, sous l'impulsion de notre Comité Technique Paritaire (C.T.P), ont été initiés un diagnostic des risques psychosociaux et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan d'actions en direction de l'ensemble de nos personnels communaux. Un comité de pilotage a été mis sur pied, réunissant une représentante du Conseil Municipal siégeant au C.T.P (Mme COPPIN-QUIVRON), des membres du CTP/CHSCT, les assistantes de prévention, la Directrice des ressources humaines, la Directrice chargée du dialogue social, le médecin du travail...

La phase diagnostic est aujourd'hui bien avancée. Un questionnaire anonyme sera diffusé à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs à la fin de ce mois, son retour étant programmé à la fin du mois de janvier prochain. Les mois de février, mars et avril 2014 seront consacrés à l'étude de ces questionnaires et leur analyse (diagnostic). Quant au plan d'actions, il doit être arrêté pour l'été 2014 après consultation du C.T.P.

Cette démarche novatrice dans la fonction publique territoriale peut donner lieu à un soutien financier issu du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). Ce financement intègre les charges résultant de la mobilisation de nos ressources internes (DRH, représentants du personnel...) au travers de multiples réunions, concertations, entretiens...

A ce jour, le coût de cette démarche est évalué à 45 000 €.

Nous vous proposons donc de solliciter du Fonds National de Prévention de la CNRACL l'aide financière la plus élevée possible et d'autoriser le Maire à signer toute pièce ou convention s'inscrivant dans cette logique partenariale. Notre Comité Technique Paritaire (C.T.P) a eu à connaître de cette affaire dans sa réunion en date du 2 décembre 2013.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.**

M. LE MAIRE –

Cette première délibération concerne les ressources humaines et les relations sociales à l'intérieur de notre Ville.

Vous savez que le Gouvernement est en train de mettre en œuvre un protocole d'accord relatif à la prise en compte des risques psychosociaux qui sont de plus en plus reconnus et dont la valeur attestée doit être prise en compte dans les discussions que nous avons avec les personnels, ici en l'occurrence les agents de service public.

Je vous fais grâce de l'esprit de la loi que prépare le Gouvernement et qu'il met en œuvre puisque nous avons été –nous– plutôt en avance dans ce domaine. Depuis le printemps dernier et je salue les membres du CTP, Martine POISSONNIER, Cathleen COPPIN-QUIVRON qui se sont beaucoup engagés dans cette question, des groupes de réflexion se sont réunis visant à élaborer une stratégie et un plan d'actions qui se traduisent par l'élaboration d'un questionnaire anonyme adressé actuellement au personnel, qui sera analysé dans les trois prochains mois.

Je salue une fois de plus l'administration municipale, sous l'autorité de Bruno DUBOIS, pour avoir défriché un domaine qui ne l'était pas encore au niveau de l'Etat, sachant qu'il s'agit d'une question de bien-être au travail mais aussi de santé personnelle, de santé d'une collectivité, d'un groupe d'individus qui travaillent dans un même objectif.

Ce soir, l'objet n'est ni cette réforme, ni ce plan d'actions municipal pour réduire les risques psychosociaux au travail ; il est simplement de mobiliser les fonds que prévoit la CNRACL pour abonder dans ce sens auprès des collectivités publiques.

Nous avons, nous, à hauteur de l'investissement de nos personnels engagé 45.000 €. Nous espérons obtenir le plus possible, c'est l'objectif de la CNRACL. Nous avons délibéré en CTP qui l'a naturellement approuvé.

Je vous demande donc ce soir si nous pouvons solliciter la CNRACL pour obtenir les fonds équivalents pour pouvoir engager nos actions.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous allons voter pour cette demande de subvention. Auparavant je voudrais simplement signaler que deux points m'ont un peu choqué dans cette délibération.

Il s'agit de deux termes négatifs dans les six dimensions de risques :

- Car on parle de manque d'autonomie et de marge de manœuvre alors qu'on aurait pu ne parler que d'autonomie et de marge de manœuvre. Cela donne un aspect assez négatif.
- La qualité des rapports sociaux et des relations de travail, en indiquant la « mauvaise qualité ». On se demande si, de facto, on ne sent pas de réels problèmes dans cette dimension psychosociale à Roncq.

M. LE MAIRE –

Il ne vous a pas échappé, Monsieur ZAJDA, qu'il ne s'agit pas d'une rédaction roncquoise mais de la reprise d'un groupe d'experts. Je vois bien le lien que vous souhaitez faire, il ne m'a pas échappé. Mais il est sous-jacent, il s'agit bien du groupe d'experts qui a émis ces six dimensions de risques qu'il ne m'appartient pas de corriger (vous le comprendrez bien). C'est un groupe d'experts qui a éclairé la littérature et la réflexion du Gouvernement.

Madame COPPIN-QUIVRON, je vous en prie.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais quand même apporter une précision. Je pense que le groupe de travail ne peut pas donner de conclusion de ce type puisque le questionnaire est en cours d'envoi. Cela me paraît un peu bizarre. Il est donc hors de question de parler de choses négatives et, comme vous le dites si bien, ce n'est pas une rédaction de la ville de Roncq mais une rédaction extérieure, écrite lors du protocole.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame COPPIN-QUIVRON.

Je porte cette délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL - Entretien professionnel de progrès - Poursuite de l'expérimentation en 2013 et 2014

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, a autorisé la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale et a permis aux collectivités qui le souhaitent, de substituer à titre expérimental l'entretien professionnel à la notation, sur la période 2010/2012. Les décrets n°

2010-716 du 29 juin 2010 et circulaire ministérielle du 6 août 2010 en précisait les modalités de mise en œuvre.

Dès le 28 septembre 2010, notre assemblée délibérante (délibération n° 28/09/2010/36) a pris la décision de s'inscrire dans cette logique d'expérimentation pour les années 2010, 2011 et 2012, décision somme toute « régularisatrice » puisque cette démarche avait déjà été initiée pour nos personnels dès 2004.

Pour ne pas interrompre le processus engagé ces trois dernières années (2010, 2011 et 2012) et dans l'attente d'un texte de loi prorogeant l'expérimentation pour 2013 et 2014 (modification de l'article 76-1 de la loi statutaire du 26 janvier 1984) et pérennisant l'entretien professionnel à partir de 2015 (la notation disparaît), une circulaire ministérielle du 4 mars 2013 (RDFB1304895C) invite les collectivités territoriales à poursuivre l'expérimentation pour les années 2013 et 2014. Notre expérience de ces dix dernières années dans ce domaine, ne peut que nous conduire à poursuivre dans cette voie même si il faut bien le dire, il ne s'agit plus vraiment pour nous d'une expérimentation mais plutôt d'un ancrage dans notre politique de gestion des ressources humaines.

Saisi de cette affaire, notre Comité Technique Paritaire (C.T.P) a émis un avis favorable sur le présent dispositif lors de sa dernière séance du 3 courant. Il a par ailleurs validé le principe du nécessaire toilettage des « documents supports », de sorte à les rendre plus lisibles. Toute référence à une appréciation chiffrée des agents est désormais absente de ces mêmes documents.

En conséquence, il vous est proposé de valider le principe de la prolongation de « l'expérimentation » de l'entretien professionnel de nos personnels pour les années 2013 et 2014.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Cette délibération est dans la même dynamique de défrichage d'un certain nombre d'expériences que nous menons depuis plus de dix ans et que le Gouvernement actuel reprend en s'engageant dans la démarche d'entretien personnel et professionnel de progrès, qui permet de substituer progressivement la notation, dont on connaît les difficultés et qui ne se réfère pas véritablement à un entretien qui permet de se situer dans l'entreprise et, éventuellement, de voir les évolutions possibles.

Nous nous y sommes engagés depuis 2004.

Ensuite, quand le Gouvernement a tendu la main dans les années 2010, nous y sommes entrés également.

Maintenant il s'agit de prolonger ce qui n'est plus une expérimentation mais une démarche dans les années 2013/2014.

Nous l'avons adaptée puisque, à travers le CTP, des groupes de réflexion se sont constitués pour corriger les petits dysfonctionnements inhérents : quand on est dedans, on voit que des choses sont à corriger dans les questionnaires, dans ce que vous appelez, vous, les documents supports qui vont être toilettés de manière à les rendre plus lisibles et, surtout, de manière à ce qu'il n'y ait plus du tout d'approche chiffrée des agents.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.03 - ESPACES PUBLICS - Mouvement foncier entre la Ville et LMCU - Rue Henri Barbusse</p>

En parallèle des aménagements du groupe scolaire BREL PICASSO par la commune, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) a pris en charge la construction d'un parking public destiné autant pour la desserte du groupe scolaire que pour répondre aux besoins en stationnement identifiés dans le quartier des Chats-Huants.

Ces aménagements se sont traduits par des mouvements fonciers dédiés aux espaces scolaires concernant les parcelles AR 614 et 615, de contenances respectives de 2208m² et 104m² suivant le plan parcellaire dressé par le géomètre CORNILLE, à Halluin, soit une superficie totale de 2312m².

Il s'agit de parcelles municipales qui seront intégrées dans le patrimoine foncier de LMCU. Au-delà de l'aspect cartographique et cadastral, il nous appartient d'acter ces mutations sur un plan juridique. A cet effet, selon la volonté de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), il nous appartient d'inscrire ce processus dans un mouvement d'acte authentique à sceller entre nos deux institutions.

En conséquence, il vous est proposé :

- *D'accepter les mouvements fonciers qui interviendront pour l'euro symbolique ;*
- *D'autoriser le maire à intervenir à la signature de l'acte authentique correspondant ;*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Il ne m'appartient plus de prendre la parole puisque c'est M. PETILLON qui va enchaîner sur les espaces publics.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons engagé en 2008/2010 la restructuration du groupe scolaire Brel/Picasso et, dès le départ, nous avons souhaité interpeller la Communauté Urbaine pour mener une action de sécurisation à la sortie de ce groupe scolaire. Par ailleurs, se posait également un problème de stationnement et de parking.

Sur la fin de cette réhabilitation, la Communauté Urbaine nous a transmis une étude et nous avons bénéficié de ce que l'on appelle, dans le jargon administratif, une queue de crédit. Nous avons saisi immédiatement l'opportunité de refaire des travaux sur les deux parties, telles que projetées, qui nous obligeait à amputer l'ensemble de 104 m² de tènement foncier de 2208 m² et, comme très souvent, pour ne pas retarder cette opération, nous avons donné un accord de prise de possession anticipée des terrains. C'est réalisé depuis un peu plus de deux ans et nous régularisons cette cession de terrains au bénéfice de la Communauté Urbaine pour l'euro symbolique.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas de questions sur ce sujet très technique et très clair (aucune), je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - INTERCOMMUNALITE - SIVU Vecteur Roubaix Tourcoing - Dissolution - Intégration de sa compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Cession de son réseau à Numéricâble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-15 et L5211-25-1 modifié par loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010- art. 40 relatifs au fonctionnement des syndicats de communes, L.1311-1 et suivants relatifs à l'aliénation des biens, L.2121-29 relatif à l'organisation des affaires de la commune et L.2122-21, relatif notamment à la cession des biens communaux, L 5212-33 relatif à l'accord des communes sur une clé de répartition de l'actif et du passif du Syndicat,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-1 relatif au déclassement des biens du domaine public,

Vu l'article 2044 du Code civil,

*Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 21 Avril 1987 portant constitution du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing " regroupant **douze communes** : Croix, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy,*

*Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, **Roncq**, Roubaix, Toufflers, Tourcoing, Wasquehal a un régime juridique assimilé à celui des Etablissements Publics Intercommunaux (E.P.C.I.).*

Vu les délibérations des 18 Octobre 2013 et 3 décembre 2013 autorisant Madame la Présidente à signer le protocole d'accord et la convention d'occupation du domaine public non routier à conclure entre le SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing et Numéricâble,

Vu l'analyse financière du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing établie annuellement depuis 2009 par Monsieur le Trésorier Payeur de Roubaix Municipale, qui atteste de la situation saine du Syndicat dépourvu de passif à ce jour,

***Considérant** que la convention relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé conclue le 6 juillet 1988 avec la société Région Câble, aux droits de laquelle est venue Numéricâble, arrivant à échéance le 10 janvier 2014 a été résiliée conventionnellement selon les modalités comprises dans le protocole et la convention d'occupation ci-dessous évoqués,*

***Considérant** que la diffusion de services de télévision par le biais d'un réseau câblé dans le cadre d'une concession de service public présente, aujourd'hui, moins de pertinence qu'au début des années 80. Alors qu'à l'époque la diffusion hertzienne n'offrait que trois chaînes de télévision, il existe désormais d'autres supports de diffusion que le réseau câblé permettant de recevoir de nombreuses chaînes de télévision : la télévision numérique terrestre, les bouquets satellite ou, encore, les bouquets diffusés via la technologie ADSL sur le réseau téléphonique en cuivre. L'existence d'un service public local de diffusion de la télévision n'est donc plus indispensable sur le territoire du Syndicat,*

***Considérant** que les évolutions légales, les sujétions techniques et technologiques ayant conduit à l'audit juridique, technique et financier du Syndicat en 2010, ont amené les Elus du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing à réaliser que le syndicat n'est plus l'échelon pertinent de gestion d'un tel réseau et que cette idée est maintenant partagée par toutes les villes membres, a anticipé la réflexion continue sur la nécessité de dissoudre le syndicat,*

***Considérant** que le Syndicat et l'opérateur ont engagé depuis le courant de l'année 2012 des discussions tendant à une cession partielle du réseau câblé, l'opérateur souhaitant acquérir l'ensemble des équipements actifs et câble du réseau et le syndicat conserver la propriété des infrastructures de génie civil le supportant,*

Considérant** que le Syndicat et Numéricâble se sont accordées sur un prix de **cession du réseau**, hors infrastructures de génie civil, d'un montant de **4 879 898 euros aux conditions économiques du mois de septembre 2013, dont le paiement est étalé sur une période de 7 ans à compter du mois d'octobre 2016, ce montant total étant indexé à un taux de 4% par an, avec maintien des spécificités du Syndicat : continuer à fournir l'accès internet gratuit aux écoles et aux structures sociales du périmètre géographique du syndicat,

***Considérant** que, dans la perspective de la dissolution du Syndicat par le préfet qui interviendra au cours des deux prochaines années, le protocole prévoit que les paiements correspondant aux différentes échéances seront perçus directement par les communes, la répartition du prix entre elles reposant, comme pour la répartition des charges annuelles du Syndicat prévue à l'article 13 des statuts, sur le nombre de prises par communes au 31 décembre 2012,*

Considérant que pour procéder à cette cession partielle du réseau câblé il est nécessaire, d'abord, de résilier par anticipation la convention susvisée conclue le 6 juillet 1988 et, ensuite, de supprimer le service public local de distribution de la télévision pour, enfin, déclasser la tête de réseau, les équipements actifs et l'ensemble des équipements de communications électroniques du réseau pour les intégrer au réseau câblé,

*Considérant que le protocole d'accord a pour objet de résilier par anticipation la convention susvisée du 6 juillet 1988, d'identifier les éléments du réseau cédés et conservés par le Syndicat et de déterminer le prix de cession du réseau ainsi que ses modalités et garantie de paiement par le Syndicat, et plus largement de stipuler que **Numéricâble renonce à toute action indemnitaire contre le Syndicat sur le fondement de cette concession de service public,***

Considérant que le Syndicat et Numéricâble ont décidé de conclure, pour l'avenir, une convention d'occupation du domaine public non routier syndical pour organiser les modalités techniques et financières de l'utilisation du génie civil municipal par le réseau câblé cédé, qui fera l'objet d'une délibération distincte,

Considérant que ces infrastructures de génie civil occupées par l'opérateur Numéricâble couvrent le territoire de vingt communes de Lille Métropole, leur devenir s'inscrit dans le cadre d'une problématique communautaire de gestion des relations avec les opérateurs, conformément au schéma d'aménagement numérique de Lille Métropole du 1^{er} juillet 2011. Dans un souci de simplification et de rationalisation, Lille Métropole, doté des services techniques compétents, est l'échelon le plus approprié pour gérer ce patrimoine d'infrastructures,

Considérant que ces infrastructures, qui appartiennent au domaine public non routier de la commune, seront affectées par Lille Métropole à l'exercice de sa compétence communautaire en matière d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, dans un cadre de service public local,

*Considérant que ces infrastructures ayant été récupérées sans coût par la commune, qu'elles seront affectées à l'exercice d'une **mission de service public par Lille Métropole** et leur gestion occasionnera des recettes comme des dépenses pour cette dernière, il existe un intérêt général justifiant qu'elles lui **soient cédées gratuitement par la commune,** comme le permet l'article L.3112-1 du code général des collectivités territoriales,*

*Considérant que les fondements statutaires du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing ayant maintenant disparus, il convient donc tout naturellement de **voter sa dissolution au 31 Décembre 2013, date de la remise des infrastructures du réseau à Lille Métropole Communauté Urbaine.** En effet, il est inclus dans le périmètre de Lille Métropole appelée à reprendre la gestion du réseau, toutes les Communes membres du syndicat ont donné leurs consentements, par ailleurs.*

La disparition du Syndicat permettra en outre d'éviter la superposition des structures intercommunales et contribuera ainsi à la rationalisation de l'intercommunalité au sens de la loi du 16 Décembre 2010.

Considérant que cette cession fera l'objet d'une remise par procès-verbal signé contradictoirement par la commune et le SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing,

APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE :

1. *d'acter le principe de la dissolution du Syndicat selon les modalités ci-dessus décrites, à compter du 31 décembre 2013 ;*
2. *d'approuver les modalités de liquidation du syndicat ;*
3. *d'accepter les recettes issues de la cession des éléments du réseau selon les répartitions précisées dans le tableau ci-joint * ;*
4. *de donner à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 10 décembre 2013.

**ci-joint en annexe : tableau des recettes 2016/2022 (base conditions économiques septembre 2013).*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je ne sais pas comment vous allez faire pour résumer cette délibération extrêmement dense.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite quand même épargner aux collègues la lecture in extenso de cette délibération. Je suis d'ailleurs persuadé que vous en avez fait une lecture très attentive, mes chers collègues, et j'irai donc à l'essentiel.

Le SIVU, syndicat intercommunal à vocation unique, a été créé en 1987 à l'initiative entre autres de Gérard VIGNOBLE qui était déjà Maire de Wasquehal à cette époque, on peut le souligner.

Ce SIVU regroupe 12 communes : Roubaix, Tourcoing, Croix, Wasquehal, Hem, Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Mouvaux, Neuville, Toufflers et Roncq. Il avait pour objet de développer la télévision par câble alors qu'à cette époque, les plus anciens s'en souviennent, la diffusion hertzienne était la seule possibilité de recevoir la télévision, avec les fameuses antennes-râteaux sur les toits, qui en outre n'offrait que 3 chaînes françaises ; les Belges émettant également.

Une convention relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau câblé a été conclue entre ce SIVU et Région Câble, devenue ensuite Numéricâble. Cette convention arrive à échéance le 10 janvier 2014.

A la fin des années 80 et début des années 90, les foyers des 12 communes concernées pouvaient se raccorder, moyennant une participation financière, à la télévision par câble et, ce qui n'était pas négligeable, les écoles du territoire de ces mêmes communes étaient raccordées gratuitement et se voyaient souvent dotées de téléviseurs et magnétoscopes à des fins pédagogiques... On est encore dans les années 80 !

M. LE MAIRE –

C'est la préhistoire...

M. VARLET –

Presque en effet.

L'évolution technologique fait que le câble, aujourd'hui, ne distribue pas seulement la télévision mais aussi Internet, ce qui est évidemment un atout extraordinaire en termes de pédagogie pour nos écoles.

Juste après l'élection de 2008 et l'installation d'un nouveau conseil d'administration dont nous faisons partie mon collègue, Jean-Louis BEAUVENTRE et moi-même ; Jean-Louis étant Vice-Président de cette structure, la Présidente étant Mme Eve FLAMENT, Adjointe au Maire de Roubaix, le SIVU a commandé un audit de manière à voir, dans le cadre juridique et financier, quel était l'état de la structure.

Cet audit a conclu entre autres que le syndicat n'était sans doute plus l'échelon pertinent de gestion d'un tel réseau. A partir de ce constat, se posait la question de sa cession à Numéricâble, de la dissolution du SIVU et de la cession des infrastructures de génie civil à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Les discussions avec Numéricâble sur la cession de ce réseau ont été âpres, difficiles et l'accord s'est conclu sur un montant de 4.879.898 € dont le paiement serait étalé sur 7 ans à compter d'octobre 2016, montant indexé d'un taux de 4 % l'an.

Autre aspect non négligeable des conclusions de la discussion avec Numéricâble, l'accès Internet gratuit des écoles et structures sociales de nos communes continuera à être assuré.

Ce montant de 4.879.898 € sera réparti entre les 12 communes au prorata du nombre de prises raccordées au réseau. Roncq en ayant 4.111 en octobre 2012 se verra attribuer une somme de 224.363 € suivant le tableau que vous avez reçu en même temps que les délibérations.

Je salue l'arrivée de M. BOSSUT ; je vais donc pouvoir accélérer un peu le mouvement puisqu'il prendra la parole juste après moi.

M. LE MAIRE –

Je voudrais quand même souligner, Monsieur VARLET, que vous avez un talent rare pour simplifier des sujets extrêmement complexes et, en même temps, je fais toujours la même remarque (Annick CASTELEIN le sait bien) quand je suis à la Boule ferrée (cela n'a rien à voir, je le sais bien) : le Président a un ordinateur et le Trésorier en est encore au cahier et à la plume.

Et M. VARLET cache derrière son ordinateur un cahier d'écolier rempli d'une très belle écriture bleu outremer. On voit qu'il n'a jamais véritablement quitté l'école. C'est formidable.

(Rires)

M. VARLET –

Pour conclure, aujourd'hui nous vous demandons d'acter le principe de dissolution du SIVU qui se réunira en assemblée générale vendredi 20 décembre pour acter également sa dissolution,

D'approuver les modalités de liquidation,

D'accepter les recettes correspondantes

Et de donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de cette délibération et signer tous les actes et documents s'y rapportant.

M. LE MAIRE –

On a presque envie de vous applaudir tellement c'était grand et beau.

Y a-t-il des interrogations ?

Ce n'est pas le cas puisque l'exposé a été clair et limpide. Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci Monsieur VARLET et je demande le même niveau d'explication à Monsieur DA SILVA pour nous présenter les demandes de subventions associatives.

1.05 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 : 4^{ème} et dernier versement - Subventionnement 2014 : 1^{er} acompte

Les subventionnements municipaux 2013 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de quatre délibérations reprises ci-après :

- n° 18/12/2012/61 du 18 décembre 2012	:	95 000 €
- n° 26/03/2013/05 du 26 mars 2013	:	61 550 €
- n° 21/05/2013/15 du 21 mai 2013	:	72 200 €
- n° 02/07/2013/26 du 2 juillet 2013	:	22 400 €

TOTAL 251 150 €

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons un dernier versement au titre de l'année 2013 en direction de l'Amicale du personnel communal (2 000€) ainsi que le versement d'acomptes au titre de l'année 2014 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain conseil municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2013 et 2014, l'un et l'autre étant prévu dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	2013	
	Demande 2013	PROPOSITION
AMICALE DU PERSONNEL	3 500 € 2 000 €	3 000 € (CM du 21/05/2013) 2 000 €
TOTAL	5 500 €	5 000 €

ASSOCIATIONS VILLE	2014	
	Rappel subventionnement 2013	PROPOSITION ACOMPTE**
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 €
GYMNASTIQUE	15 000 €	8 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS *	87 000 €	50 000 €
CINEMA GERARD-PHILIPPE	42 000 €	21 000 €
TENNIS CLUB RONCQ	Néant	10 000 €
ULJAP *	25 000 €	15 000 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 500 €	2 000 €
ESR FOOTBALL	20 000 €	10 000 €

PHILHARMONIE	7 000 €	4 000 €
JEANNE D'ARC	7 000 €	4 000 €
HARMONIE DU BLANC-FOUR	8 000 €	4 000 €
VOLLEY BALL	6 000 €	4 000 €
JUDO CLUB	2 000 €	2 000 €
USR NATATION	4 000 €	4 000 €
BASKET BALL	6 000 €	4 000 €
TOTAL		145.000 €

**Dans le cadre de notre conventionnement triennal*

*** Dans l'attente d'une prochaine rencontre*

Enfin, à titre accessoire à la présente, il y a lieu d'indiquer que la subvention de 4 000 € proposée en direction du club de BMX sous la réserve de rencontre (réf. délibération n° 02/07/2013/26 du 02/07/2013) a bien été versée à ce club à l'issue de la rencontre entre ses représentants et ceux de notre commune.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.***

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de poursuivre l'attribution de subventions aux associations roncquoises, que nous avons votées à quatre reprises. Il nous reste à vous proposer :

- de verser un complément de subvention de 2000 € à l'Amicale du personnel municipal, ceci pour conclure les subventions 2013.
- de faire une avance à 15 associations afin de leur permettre de faire la liaison avec le prochain conseil municipal.

(Lecture du tableau)

Il vous est donc proposé aujourd'hui de voter ces avances de subventions afin que les clubs concernés, en particulier ceux qui ont des salariés, puissent boucler leur budget et faire la liaison avec les subventions qui leur seront attribuées ultérieurement.

M. LE MAIRE –

Bravo, vous avez été également clair et limpide, Merci à vous.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

La politique de la Ville depuis quelque temps est justement d'ajuster les subventions aux besoins des associations, de réduire leurs fonds propres juste au niveau du fonds de roulement.

Or dans les propositions qui nous sont faites, on voit clairement que pour le début de l'année 2014 il y a obligation de faire des avances à ces associations parce que leurs fonds propres ne suffisent plus pour leur permettre de vivre.

Comme on l'a déjà dit, avoir un peu de fonds propres, c'est important pour faire vivre une association.

Avoir un peu de fonds propres, ce n'est pas un mal mais une nécessité à ce niveau-là.

Pour les associations qui ont des salariés, on peut comprendre qu'il faille faire des avances mais, pour les autres, on a tellement réduit leurs fonds propres qu'elles ne peuvent plus vivre sans ces avances.

M. LE MAIRE –

Chacun sait que nous sommes en période électorale et que les promesses fusent.

Attendez un peu, Monsieur ZAJDA. Cela fait deux fois qu'on vous prend en flagrant délit contre des experts.

La Chambre régionale des comptes nous demande de faire un certain nombre de régularisations dont notamment cette partie qui était des « vaches grasses ». A moins que vous n'ayez changé d'orientation politique, on ne sait plus en ces temps, mais en tous les cas êtes-vous là pour que l'argent public serve les banques ?

Si encore les banques soutenaient l'initiative privée... Je reçois les doléances d'un grand nombre de personnes qui se plaignent que les banques ne soutiennent pas suffisamment leurs initiatives et leurs envies d'entreprise... Je ne vais pas me plaindre que l'argent public n'aille pas grossir les comptes des banques. Et Monsieur BOSSUT va vous répondre.

J'ajoute que nous n'aurons plus de séance de conseil municipal avant la prochaine mandature ; nous avons bien étudié les situations et ces subventions leur permettront de tenir le temps nécessaire jusqu'à la mise en place du prochain conseil municipal puisque nous sommes sur un budget de transition, avec une approche de subventions de transition.

Citez-moi une seule association qui aurait aujourd'hui un problème financier lié à cela et qui dirait devoir arrêter ses activités à cause de cela !... Je vous écoute.

M. ZAJDA –

A priori, toutes celles qui sont listées dans cette délibération sinon on ne leur verserait pas un acompte de subvention. Je dis bien « a priori » parce que je n'ai pas les comptes des associations.

M. LE MAIRE –

Enfin, quand même ...

M. DA SILVA –

On ne peut effectivement pas dire cela. Je leur ai posé la question il y a quelques mois, au cours d'une réunion avec la plupart des Présidents d'associations, sportives principalement. Pas un seul n'a levé la main.

Il est évident que les finances de certaines associations sont à une limite raisonnable et c'était bien le but que nous voulions atteindre.

Aujourd'hui, nous avons contacté toutes les grandes associations roncoisises afin de vérifier leur niveau de finance. Chacune nous a fait part de ses besoins jusqu'au mois de mai. Nous avons tout simplement vérifié que ces demandes étaient légitimes ; nous prévoyons donc une avance afin qu'elles ne soient pas en rupture budgétaire.

C'est la raison pour laquelle il y a des conseils municipaux régulièrement et qu'à chaque séance il y a vote de subventions : pour les accompagner intelligemment.

Voilà ce que je peux dire. En tout cas, nous assurons un accompagnement en vérifiant avec chaque association que tout va bien. Je rencontre les associations très régulièrement et toutes celles qui ont une nécessité, quelles qu'elles soient, demandent un rendez-vous et je les reçois dans la semaine ou la quinzaine, selon l'urgence.

Il n'y a aucun problème et c'est ainsi que l'on arrive à assurer intelligemment une liaison entre les finances publiques et les finances des associations.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

En principe, ce soir, c'est le dernier conseil municipal du mandat.

Si 2014 avait été une année normale, sans élections en mars, nous aurions voté les subventions au cours du premier trimestre, entre février et mars sur la base des conventions d'objectifs mises à jour chaque année. Et nous n'aurions pas procédé au versement d'acomptes comme nous le faisons aujourd'hui pour ne pas mettre les associations en difficulté éventuelle.

Je le répète ; habituellement on ne vote jamais de subventions au moment du budget, en décembre, mais en février-mars.

Les finances de ces associations ne sont pas du tout asséchées ; c'est une anticipation parce qu'il n'y aura plus de séance de conseil municipal avant les prochaines élections. C'est la simple raison.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

En gros, les subventions ne sont pas des étrennes. Il faut se le dire. Les subventions sont attribuées sur la base de conventions d'objectifs. On est deux, c'est toujours pareil : l'association et la ville qui s'entendent sur des objectifs d'intérêt général à réaliser et qui, pour ce compte, est financée.

Monsieur PLOUVIER, je vous en prie.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour le prochain mandat, je crois qu'il serait souhaitable d'adopter un dispositif qui permette aux associations de connaître très rapidement, en début d'année, le montant qui leur sera accordé. Il faut qu'elles aient une visibilité pour établir leur programmation financière sur toute l'année.

Or il y a des associations qui ne connaissent vraiment le montant de leur subvention qu'en mars voire juillet... Il faudrait trouver un dispositif pour qu'au plus tard en février elles sachent exactement la somme dont elles disposeront pour pouvoir programmer leur(s) activité(s).

M. LE MAIRE –

Je le répète : ce n'est pas une somme due, c'est une discussion avec la Ville. Cela prend donc un temps incroyable, je vous assure, et c'est d'une grande richesse parce que nous ne le faisons pas auparavant. Voilà un progrès que nous avons réussi à mettre en œuvre et nous avons gagné sur ce point. En même temps, cela ne peut se faire que parce qu'il y a eu ce dialogue que j'ai presque envie de qualifier de compétitif puisque cela devrait servir l'intérêt général.

Auparavant, nous avions une liste d'associations et l'attribution se faisait d'office, ce que l'on appelle les étrennes.

Aujourd'hui, la décision est issue d'un véritable dialogue pour construire un véritable partenariat.

Pour autant, on peut imaginer des formules de conventions triennales avec révision chaque année pour permettre cette visibilité, si vous le souhaitez. Mais en vérité, je peux vous dire qu'un progrès considérable a déjà été amorcé.

(Sortie de M. DELBECQUE)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Roncquoise Citoyenne »

(Retour de M. DELBECQUE)

1.06 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC « Kaléide » - Consolidation des comptes pour la période 1^{er} janvier/30 septembre 2013 (Association « Service des familles ») et mutation d'une avance en fonds de roulement en subvention d'exploitation - Acomptes provisionnels pour la période du 1^{er} octobre 2013 (création « Kaléide ») au 31 décembre 2013 et année 2014 - Avenant n° 2

*Voilà déjà un an (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique de l'accueil de la petite enfance sur notre territoire roncquois, en le qualifiant de **Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G)**, en mandatant l'Association « Service des Familles » à cet effet et en autorisant la conclusion avec cette dernière, d'une convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)** et ce, pour une période de dix années.*

En contrepartie des Obligations de Service Public :

- 54 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;
- 27 places en accueil familial (crèche familiale) ;
- Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;
- Développement d'ateliers de parentalité ;
- Partenariat avec la P.M.I... ;

Notre commune s'est engagée à en compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F, étant ici rappelé que le compte d'exploitation peut tenir compte d'un bénéfice raisonnable.

Au titre de l'année 2013, nous nous sommes conventionnellement engagés sur une compensation prévisionnelle de 850 000 € dont 100 000 € pour garantir un fonds de roulement. Au terme de chaque période (année civile), il est prévu une consolidation des comptes, dans un délai préfixé, de sorte à garantir la plus stricte adéquation entre la part des fonds publics et les services rendus et ce, dans la même logique que les pratiques de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F).

Depuis lors (au 1^{er} octobre dernier), la SCIC KALEIDE s'est substituée à l'Association « Service des Familles » (mutation de statut juridique). Notre assemblée a eu à connaître de ce mouvement, en devenant membre-associé de KALEIDE et en prenant acte que cette dernière se substituait au service des familles (baux emphytéotiques, reconstruction de la Maison de la Petite Enfance, acte de mandatement, convention de financement O.S.P. - avenant n°1).

Cette mutation juridique a eu pour effet d'entreprendre un arrêté des comptes au 30 septembre 2013 de l'Association « Service des Familles » et d'établir un nouveau « prévisionnel » pour la SCIC « KALEIDE » pour la période "exceptionnelle" du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014, passé cette date « KALEIDE » ayant opté pour un exercice comptable calé sur l'année civile (1^{er} janvier/31 décembre). Il faut ici remarquer que cette consolidation n'intègre pas de « bénéfice raisonnable ».

L'arrêté des comptes (consolidation) susvisé au 30 septembre dernier, fait apparaître un besoin de financement municipal à hauteur de 694 076 €. Il s'agit sur ce point de donner « quitus » à l'Association « Service des Familles » des dépenses y afférentes et de dire que cette somme (694 076 €) est acquise à l'association (période 1^{er} janvier 30 septembre 2013).

Pour ce qui est du nouvel opérateur « KALEIDE », le compte prévisionnel de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 fait apparaître un besoin de financement municipal évalué à 233 025 €.

En conséquence, les besoins de financement 2013 consolidé et provisionnel s'élèvent pour ces deux structures à 927 101 € (694 076 € + 233 025 €).

Le financement municipal pour cette même année 2013, comme rappelé précédemment, ayant atteint 850 000 € (750 000 € + 100 000 € pour fonds de roulement), auxquels il y lieu d'ajouter 30 638 € (consolidation et ajustement 2012 versés par la ville en 2013), soit un total de 880 638 €, il y a lieu de verser un financement complémentaire 2013 (dernier trimestre) provisionnel à KALEIDE de 46 463 € selon décompte ci-dessous :

BESOIN FINANCEMENT 2013

<i>Service des Familles (1^{er} janvier/30 septembre)</i>	<i>694 076 € (consolidation)</i>
<i>KALEIDE (1^{er} octobre/31 décembre)</i>	<i>233 025 € (provision)</i>
	<i>927 101 € ^(a)</i>

FINANCEMENT 2013

<i>Subvention exploitation</i>	<i>750 000 €</i>
<i>Subvention fonds roulement</i>	<i>100 000 €* </i>
<i>Solde consolidation 2012</i>	<i>30 638 €</i>
TOTAL	<i>880 638 ^(b)</i>
Solde ^(a-b)	<i>46 463 € (KALEIDE)</i>

**Il faut ici préciser que cette subvention exceptionnelle pour fonds de roulement est mutée en subvention ordinaire d'exploitation.*

*Par ailleurs, il nous appartient de préfinancer l'exercice 2014 de KALEIDE comme nous le faisons depuis plusieurs années avec l'association « Service des Familles ». Il vous est proposé de fixer ce financement provisionnel 2014 (subventionnement) à **780 000 €**.*

Les financements complémentaires seront ainsi intégrés dans un avenant n°2 à la convention de financement des Obligations de Service Public et feront l'objet des modalités de paiement (à KALEIDE) ci-après :

- *46 463 € avant le 31 décembre 2013 ;*
- *780 000 € payés en trois versements :*
 - o *260 000 € la première quinzaine des mois de janvier, mars et mai 2014.*

Enfin, il est ici utile de rappeler que la commune récupère +/- 50 % des financements versées auprès de la CAF, en application du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 10 décembre 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai à vous présenter deux délibérations concernant la Petite Enfance, la première portant sur la convention de financement des obligations de service public avec la SCIC Kaléide, la consolidation des comptes du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 pour l'ex Service des familles et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 pour Kaléide.

On avait provisionné, pour la subvention d'exploitation 2013, un montant de 750.000 € + une subvention en fonds de roulement (trésorerie) qu'on concrétise en subvention pour un montant de 100.000 €.

Il y a à verser un solde de consolidation au titre de l'année 2012, au moment où les comptes ont été consolidés, pour le Service des Familles de 30.638 € ce qui fait un montant de 880.638 €.

Le besoin de financement pour l'année 2013 :

- Service des Familles du 1^{er} janvier au 30 septembre, au vu de la consolidation : 694.076 €.
 - Kaléide, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, provision : 233.025 €
- Soit un total de **927.101 €**

La différence, c'est le solde que je vous demande de voter ce soir envers Kaléide qui a repris l'activité du Service des familles à compter du 1^{er} octobre 2013 pour un montant de 46.463 €.

Par ailleurs, il nous appartient de préfinancer l'exercice 2014 pour Kaléide, comme nous le faisons depuis plusieurs années pour l'association Service des familles, et je vous propose de fixer ce financement provisionnel pour l'année 2014 à 780.000 €. Les financements seront versés comme suit :

46.463 € avant le 31 décembre 2013

780.000 € en 3 versements de 260.000 € au cours de la première quinzaine des mois de janvier, mars et mai.

Si vous souhaitez des explications complémentaires, je suis prêt à vous les apporter. Voilà quelle sera l'ossature entre le Service des familles, qui a terminé son activité au 30 septembre, et Kaléide qui a pris le relais à compter du 1^{er} octobre.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas d'intervention (aucune demande), je remercie nos collègues concernés de bien vouloir quitter la séance durant le vote.

(Sortie de Mme NYS, MM. BEAUVENTRE et DESMET)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action Ronquoise Citoyenne »

(Retour de Mme NYS, MM. BEAUVENTRE et DESMET)

1.07 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Reconstruction de la Maison de la Petite Enfance dans le quartier du Blanc-Four - Consolidation des comptes - Rappel d'un trop versé

Après la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) entre la commune et l'Association «Service des Familles» (SCIC «KALEIDE» depuis le 1^{er} octobre 2013) portant mise à disposition gratuite d'un bien immobilier municipal d'une emprise foncière de l'ordre de 1 000 m² au 3 rue Jules-Watteeuw et ce, pour une durée de trente ans, les mêmes parties ont scellé un accord de financement portant sur la reconstruction d'une Maison de la Petite Enfance sur le même lieu. Le nouvel ensemble immobilier avait pour objectif d'assurer l'hébergement d'un multi-accueil de 30 berceaux, d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) et d'ateliers de parentalité, la PMI, le siège administratif de cet opérateur et des locaux dédiés aux personnels...

Initialement évalué à 3 000 000 € TTC, la convention de financement susvisée a révisé cette évaluation à 2 800 000 € TTC et arrêté une participation municipale à 1 800 000 €, le solde étant couvert par des financements CAS, CCAS de Roncq et Conseil Général du Nord.

Après avenants n°1 et 2, le coût de cette opération a été sensiblement revu à la baisse, pour être ramené à 2 400 000 € (déduction faite de + ou - 100 000 € des frais imputables à l'installation et location de locaux modulaires), le financement municipal étant quant à lui ramené à 1 550 000 €.

Cet équipement étant opérationnel depuis le mois de septembre dernier, après réception sans réserve, le décompte des travaux ayant été établi, de même que le bilan global de cette opération, il nous appartient, conformément à l'article 3 de la convention susvisée, de consolider le financement municipal correspondant.

Selon décompte joint en annexe et après contrôle sur pièces, cette opération peut aujourd'hui être arrêtée à la somme de 2 399 774 € arrondie à 2 400 000 € (dépenses). Cette somme de 2 400 000 € intègre une provision de 3 000 € pour éventuelles dernières révisions de prix et 10 000 € pour de la signalétique en commande.

Quant aux financements, ils font apparaître un concours CAF de 662 000 €, CCAS de Roncq de 129 000 €, Conseil Général du Nord de 84 502 €, le solde de 1 524 251 € étant à la charge de notre budget communal.

*Nous vous proposons donc d'arrêter les comptes dès aujourd'hui (au lieu du 30 juin 2014 au plus tard), sur la base d'un coût global arrondi à 2 400 000 € TTC (sans attendre le coût définitif de la signalétique plafonnée à 10 000 € et en considérant les 3 000 € prudentiels dédiés à la révision de prix acquis à l'opération), le financement municipal étant arrondi à la somme de **1 525 000 €**. Si par hypothèse, il y avait quelques centaines d'€ d'écart (sur-financement) entre ce montant consolidé et les dépenses d'investissement, l'opérateur s'est engagé à les dédier à des dépenses d'équipement en matériel, mobilier... (investissement).*

Dès l'instant où le financement municipal payé à l'opérateur atteint à ce jour 1 550 000 €, nous vous proposons d'en rappeler le trop versé, soit la somme de 25 000 € (recette d'investissement - article 20422 - budget 2013). La S.C.I.C «KALEIDE» venant aux droits du «Service des Familles» (depuis le 1^{er} octobre 2013), c'est bien «KALEIDE» qui aura à rembourser cette somme.

Toutes les justifications prévues à la convention ayant été produites et vérifiées, la présente consolidation des comptes n'a pas à faire l'objet d'un avenant supplémentaire (n°3).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 10 décembre 2013.

M. BOSSUT –

Cette deuxième délibération concernant la Petite Enfance porte sur la consolidation des comptes suite à la reconstruction de la Maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four.

Le montant prévisionnel de la construction de cet équipement avait été initialement évalué à 3 M€ TTC et revisité pour tomber à 2,8 M€ avec une participation communale à hauteur de 1,8 M€ ; le solde étant couvert par des financements CAF, CCAS et Conseil général.

Deux avenants n° 1 et n° 2 ont à nouveau revu l'opération sensiblement à la baisse pour un montant ramené à 2,4 M€ déduction faite de plus ou moins 100.000 € de frais imputables à l'installation-location de locaux modulaires durant la construction. Le financement municipal a été ramené à 1,55 M€.

Suite aux travaux réalisés et au paiement sur factures, il a été procédé au décompte et l'opération peut être aujourd'hui arrêtée à 2.399.774 € arrondis à 2,4 M€ intégrant :

- Une provision de 3.000 € pour d'éventuelles dernières révisions de prix,
- 10.000 € pour la signalétique qui est en commande.

Les financements complémentaires font apparaître :

- un concours de la CAF à hauteur de 662.000 €
- du CCAS de Roncq à hauteur de 129.000 €
- du Conseil général du Nord à hauteur de 84.502 €
- le solde à charge du budget communal de 1.524.251 €

Je vous propose ce soir d'arrêter les comptes pour un coût global de 2,4 M€, le financement municipal étant arrondi à 1,525 M€. Si l'on constatait quelques écarts d'euros en fonction d'un arrêté définitif des comptes, il est proposé que ces montants en surplus au niveau de Kaléide soient dédiés à des dépenses d'équipement, matériel et mobilier ; Kaléide s'engageant à dédier ces montants éventuels à ces financements.

Dès l'instant où le financement payé à l'opérateur atteint à ce jour 1,55 M€, je vous propose de rappeler le trop-versé vis-à-vis de Kaléide et de le reverser dans le budget municipal à hauteur de 25.000 € qui seront affectés en recettes d'investissement étant donné que la subvention d'équipement, qui a été versée à Kaléide, a été affectée en dépenses d'investissement.

Tous les comptes ont été consolidés et cela fera l'objet d'un avenant supplémentaire.

Je vous propose d'accepter le versement de cette recette de Kaléide au profit de la Commune.

M. LE MAIRE –

J'invite à nouveau nos collègues à quitter provisoirement la séance.

(Sortie de Mme NYS, MM. BEAUVENTRE et DESMET)

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

(Retour de Mme NYS, MM. BEAUVENTRE et DESMET)

1.08 - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014 - Maintien des taux communaux

Depuis plus de dix ans, notre équipe municipale a construit ses budgets successifs sur la base d'une fiscalité directe locale constante, avec des taux communaux invariés. Cette fiscalité dont nous rappelons la distribution dans le tableau ci-après, peut bien évidemment faire débat dès l'instant où il s'agit d'un sujet par nature « sensible » qui peut même générer ici ou là, des interprétations multiples ou singulières... Autrement dit, la fiscalité directe locale ne laisse que rarement indifférent et il nous appartient donc ce soir de vous apporter des éléments complémentaires d'éclairage pour nous permettre d'en délibérer sereinement et le plus objectivement possible.

TAXES	TAUX (appliqués depuis 2002)
<i>TAXE D'HABITATION</i>	32,12 %
<i>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</i>	31,02 %
<i>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES</i>	52,39 %

En eux-mêmes ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose s'ils ne sont pas comparés à des éléments de « référence » ou à des éléments connexes et inséparables dans l'analyse.

Pour éclairer ce débat, nous vous livrons donc ci-après quelques points de repères intéressants, notamment les communes appartenant à la même strate démographique (10/20 000 habitants) que Roncq.

Si l'on s'intéresse à un premier périmètre communautaire (L.M.C.U), on observe des taux moyens de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) respectivement de 30,96 % et 26,14 % (13 communes de 10 à 20 000 habitants- réf 2011). La fourchette des taux de T.H pour ces communes est comprise entre 25 % et 35,87 % et elle est pour la TFPB comprise entre 20,7 % et 32,44 %.

Si on élargit le périmètre de comparaison à toutes les communes du département du Nord, le taux moyen de TH est alors de 37,84 % et celui du TFPB de 25,39 % (source 2011). Si l'on pousse les contours du périmètre de comparaison à la région Nord-Pas-de-Calais, alors les taux de T.H et T.F.P.B des communes de 10 à 20 000 habitants sont de 25,29 % et 30,43 % (source 2010) quand les mêmes taux sont de 15,88 % et 22,82 % au plan national.

De fortes variations donc de taux selon l'aire d'analyse. Pour autant on ne peut ignorer que nos taux d'imposition de TH et de TFPB, se situent dans une moyenne haute, corolaire des nombreux services municipaux proposés à nos concitoyens.

Cela dit cette première analyse ne peut se cantonner à une seule lecture des taux. Celle-ci doit nécessairement être complétée d'un regard sur la matière imposable ou assiette fiscale, appelée communément « valeur locative ».

Le « guide statistique de la fiscalité directe locale 2010 » édité par le Ministère de l'Intérieur..., nous livre quelques informations de référence dans cette matière. Alors que sur le plan national, les bases notifiées de la taxe d'habitation des communes de 10 à 20 000 habitants s'élèvent à 1 212 €/habitant, celles-ci tombent à 655 €/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et chutent même à 598 €/habitant à Roncq. La même comparaison relativement à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties nous enseigne que le ratio national est de 1 137 €/habitant contre 730 €/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et 836 €/habitant à Roncq.

Autrement dit, la base fiscale de notre commune (comme pour la région Nord-Pas-de-Calais en général) est particulièrement étroite pour ce qui est de la taxe d'habitation, celle-ci étant en-deçà de la moitié de la référence nationale (49 %). Relativement à la TFPB, la situation est quelque peu « moins sinistrée » dès l'instant où le ratio se situe à 0,73 (- 25 % de valeur locative). C'est donc pour compenser la faiblesse de notre matière imposable que nos taux de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ont cette configuration.

Pour ce qui est de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), il n'y a pas de véritable singularité à Roncq. Notre taux communal de 52,39 % est comparable à la moyenne départementale (Nord) de 53,41 %. Il est toutefois sensiblement inférieur à la moyenne nationale de 59,61 % et plus encore de la moyenne régionale (Nord-Pas-de-Calais) de 71,26 %. Ces ratios sont là encore à relativiser mais cette fois avec une nuance quelque peu inversée, dès l'instant où les bases notifiées de la TFPNB sont de 5,8 €/habitant à Roncq contre 5,4 €/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et 8,7 €/habitant en France métropolitaine.

Après vous avoir dépeint le plus objectivement possible le cadre fiscal qui nous entoure et qui témoigne une fois encore de l'obsolescence de ses mécanismes, nous vous invitons à reconduire pour 2014, les taux communaux en vigueur depuis 2002, ceux-ci étant issus de la redistribution

de la « Taxe Professionnelle Unique » en direction de Lille Métropole Communauté Urbaine. Pour votre complète information, nous vous rappelons les produits fiscaux correspondants (base 2013) :

TAXE D'HABITATION	2 861 892
TAXE FONCIERE BATIE	3774 203
TAXE FONCIERE NON BATIE	42 645

Le tableau exposé en propos introductif est donc reconduit pour le prochain exercice budgétaire.

Enfin pour votre complète information, il y a lieu d'ajouter que la VALEUR LOCATIVE servant de base aux impositions locales est toujours celle issue de la « réforme de 1970 », sous la réserve de l'actualisation annuelle (coef. de revalorisation). Le projet de loi de finances rectificative pour 2013 prévoit de réformer cet archaïsme fiscal, avec pour objectif de mettre en adéquation les bases d'imposition avec les valeurs locatives du marché. Cette révision doit s'appliquer dès 2018 sur l'ensemble du territoire. Une première expérimentation soit s'engager dès 2015 sur cinq départements (dont le Nord).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 10 décembre 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons aborder maintenant le budget primitif 2014 en commençant par la fiscalité locale et le maintien des taux communaux.

Nous restons sur la ligne que nous nous étions fixée et que l'équipe municipale précédente s'était fixée à partir de 2001, à savoir le maintien des taux d'imposition communaux depuis dix ans.

- Taxe d'habitation	32,12 %
- Foncier bâti.....	31,02 %
- Foncier non bâti	52,39 %

Comme je vous l'ai expliqué dans le cadre du DOB, ces taux n'ont pas de signification réelle étant donné qu'il y aura dans les prochaines années une réforme des valeurs locatives, ce qui de surcroît générera une modification des taux d'imposition.

Pourquoi n'ont-ils pas de signification réelle ?

Les taux communaux moyens dans l'agglomération lilloise et dans la région Nord/Pas-de-Calais sont supérieurs à la moyenne nationale. Pourquoi ?

Parce que les bases locales d'imposition sont pratiquement de moitié inférieures à la moyenne nationale.

Aujourd'hui, quand le taux moyen d'une valeur locative nationale est de 1.212 €, en région Nord/Pas-de-Calais il est de 655 € et chute sensiblement, pour la commune de Roncq, à 598 €.

Vous avez donc une valeur locative pratiquement de moitié par rapport à la moyenne nationale. En contrepartie, vous avez des taux plus élevés.

La réforme, qui sera mise en œuvre à partir de 2014 et qui devrait être effective au 1^{er} janvier 2018, veut revoir l'ensemble des valeurs locatives et des taux d'imposition, les cibler par territoire et par groupe d'habitations. Il s'agira d'un travail de longue haleine qui fera l'objet de commissions intercommunales et communales, à partir du prochain mandat, pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2018 avec des tests dans certains départements dont le Nord fait partie.

Il est donc possible que le département du Nord, et la commune de Roncq en l'occurrence, soient pionniers en la matière et ville test, anticipant cette révision. A partir de 2015, il pourrait éventuellement y avoir un changement dans la façon de calculer les valeurs locatives ; le conseil municipal devra à nouveau examiner les taux : si les valeurs locatives augmentent, les taux ne resteront pas identiques sinon à faire monter les valeurs d'imposition des contribuables de 20, 30, 40, 50 %... Je n'en sais rien aujourd'hui.

Nous serons certainement amenés à diminuer les taux en contrepartie d'une valeur locative plus élevée mais en cohérence avec un loyer qu'un propriétaire pourrait demander en fonction de l'habitation ou appartement occupé.

Pour l'instant, je n'ai pas d'autres explications à donner. Nous attendons les décrets d'application de ces valeurs locatives. Sachez qu'à ce jour les bâtiments industriels sont déjà affectés par la réforme de la taxe foncière. Ce n'est toutefois pas du ressort de la Commune puisque c'est la Communauté Urbaine qui gère cette réforme au niveau intercommunal.

M. LE MAIRE –

Une réflexion est effectivement en cours actuellement puisque, dans le cadre des préparations programmatiques, la fiscalité est une des données. Elle est donc source de grandes réflexions mais aussi d'inquiétudes forcément.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - INTERCOMMUNALITE - Syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents - Contributions communales 2014 - Non fiscalisation

Outre son appartenance à Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U), notre commune adhère par ailleurs à quatre organismes de coopération intercommunale dédiés à des thématiques bien spécifiques. Ces quatre intercommunalités sont reprises ci-après :

- *Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents (compte 65542) ;*
- *Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N.) (compte 65544).*
- *Syndicat Mixte des Gens du Voyage (S.M.G.V.) (compte 65545).*
- *Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing » (compte 65543)*

Concernant le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, notre adhésion prendra fin à la date du 31 décembre 2013 dès lors où la dissolution du Syndicat est prononcée à la date du 1^{er} janvier prochain. Celle-ci fait l'objet d'une délibération spécifique qui vous est présentée ce soir.

Relativement aux modes de financement des trois autres structures, ceux-ci diffèrent entre celui de l'USAN et du SMGV et celui du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents.

En ce qui concerne l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord et le Syndicat Mixte des Gens du Voyage, nos délibérations d'adhésion respectives prévoient une contribution budgétaire reprise au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents a décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est donc proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables et de reprendre au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2014, la quote-part correspondante.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents, une part de 282,85 € sera reprise au compte 739118 « reversement

d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 10 décembre 2013.

M. BOSSUT –

Autre délibération portant sur les taux d'imposition et concernant les syndicats intercommunaux. Comme vous le savez, la ville de Roncq a adhéré à quatre syndicats intercommunaux :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents
- Union des syndicats d'assainissement du Nord
- Syndicat Mixte des gens du voyage
- Syndicat intercommunal à vocation unique vecteur Roubaix-Tourcoing

M. VARLET vient d'annoncer que le syndicat à vocation unique sera dissous au 31 décembre. Nous l'avons donc éliminé puisqu'il n'y aura plus de cotisations et de recettes à générer.

Par contre, nous pouvons nous prononcer sur la non-fiscalisation des recettes de deux syndicats car certaines communes fiscalisent cette charge ; les habitants de ces communes ont donc une colonne supplémentaire sur leur feuille d'imposition. La commune de Roncq a toujours eu pour principe d'affecter cette dépense sur le budget communal pour ne pas faire supporter à ses contribuables un impôt complémentaire. Nous vous demandons, ce soir, de maintenir cette position.

Enfin, quant au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville, nous devons nous prononcer ce soir parce que les communes environnantes, qui en font partie, ont toutes fiscalisé cette dépense. Si la commune de Roncq ne se prononce pas ce soir pour la non-fiscalisation, quand le contribuable ronquois recevra sa feuille d'impôt à l'automne prochain, elle comportera une colonne supplémentaire.

Il nous faut donc nous prononcer pour la non-fiscalisation de ce syndicat comme nous l'avons fait pour tous les autres syndicats et pour rester dans le principe de l'affectation des dépenses sur le budget communal ; à nous de gérer ce budget en fonction des dépenses supplémentaires.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - BUDGET PRIMITIF 2014

Dans le prolongement du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 12 novembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2014.

Celui-ci s'équilibre globalement à dix-huit millions trois cent soixante-seize mille huit cents euros :

<u>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET *</u>			
<u>VUE D'ENSEMBLE</u>			
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		<i>Dépenses</i>	<i>recettes</i>
A - VOTE	<i>Crédits proposés au vote</i>	16 430 800.00 €	16 430 800.00 €

B - REPORTS	<i>Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2013</i>	- €	- €
	<i>002 résultats de fonctionnement reporté</i>	- €	- €

TOTAL DE LA SECTION A+B		16 430 800.00 €	16 430 800.00 €
--------------------------------	--	-----------------	-----------------

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		<i>Dépenses</i>	<i>recettes</i>
A - VOTE	<i>Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)</i>	1 946 000.00 €	1 946 000.00 €

B - REPORTS	<i>Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2013</i>	- €	- €
	<i>001 solde d'exécution d'investissement reporté</i>	- €	- €

TOTAL DE LA SECTION A+B		1 946 000.00 €	1 946 000.00 €
--------------------------------	--	----------------	----------------

TOTAL DU BUDGET 2014		18 376 800.00 €	18 376 800.00 €
-----------------------------	--	-----------------	-----------------

**document détaillé joint en annexe*

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;*
- sans reprise des résultats 2013, ceux-ci étant intégrés dans le cadre du budget supplémentaire 2014.*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 10 décembre 2013.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole pour la dernière délibération.

M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc vous parler du budget primitif 2014 tout en sachant que vous avez indiqué, lors du débat sur le DOB, qu'il s'agissait d'un budget de transition. Nous laissons aux équipes municipales futures, qui seront élues au printemps prochain, le soin de proposer les nouveaux choix d'investissement.

Nous restons donc sur la voilure d'assurer le fonctionnement et l'investissement courants pour que la Commune puisse faire face à ses besoins. Par contre, les investissements nouveaux seront décidés par la prochaine équipe.

Comme je viens de le dire, nous avons gardé comme caractéristiques :

- › La stabilité de la fiscalité locale, identique à l'année dernière.
- › Le solde de dettes s'élèvera au 1^{er} janvier 2014 à 5.453.292 € soit une dette/habitant de 419 € ; la moyenne de la strate en fonction du compte administratif 2012 (alors que nous partons aujourd'hui sur un compte administratif 2013, la comparaison a donc un an de retard) est de 955 €. Et je suis persuadé que celle-ci sera supérieure en 2013. Cela veut donc dire que l'endettement de la commune de Roncq est moitié moindre que le niveau national.
- › La préservation de nos équilibres financiers avec une épargne nette la plus haute possible malgré une baisse des concours de l'Etat ; la DGF diminuera de 3,5 % en 2014 et 2015. Pour les années suivantes, nous n'avons pas de précision à ce jour.

- › Les recettes continuent à se contracter en matière de droits de mutation depuis 2011. Une baisse de 11 % a été observée en 2012. Ces recettes ont été budgétées à l'identique en 2013 et, pour 2014, nous restons très prudents sur les ventes d'immeubles.
- › Je pense que c'est au niveau des dépenses qu'il faut faire un effort. Nous avons demandé aux services de réduire de 2 % leurs dépenses de fonctionnement.
- › Dans les dépenses de fonctionnement, nous avons provisionné la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas valorisée. Nous avons donc inscrit en « dépenses imprévues » un montant qui, en fonction des choix qui seront faits pour l'encadrement et les activités périscolaires, pourra être affiné.
- › Une perspective de mutualisation de services entre les collectivités, notamment en matière de restauration municipale avec la ville de Tourcoing ; je vous en parlerai lorsque je présenterai le budget d'investissement.
- › Un partenariat financier enfin stabilisé avec la CAF. Nous savions que nous percevrions cette année un montant plus important et en 2014 on va retrouver une vitesse de croisière.
- › Une ambition forte en matière de politique à destination de la Petite Enfance (On vient d'en parler avec Kaléide) mais également envers la Jeunesse dont le marché a été accordé à Kaléide.

Le budget 2014 s'équilibre donc globalement à un peu plus de 18 M€ dont 1,3 M€ destiné aux travaux et équipements, donc à l'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 16,430 M€ et la section d'investissement à 1,946 M€.

La **section de fonctionnement**, globalement, progresse de 2,5 % par rapport au BP 2013 soit 411.000 € de plus ; on compare bien de BP à BP. Quand on vous présentera le compte administratif 2013 au printemps 2014, vous verrez que des ajustements ont été faits et qu'on est bien en-deçà de 2,5 %.

Les recettes correspondantes varient en matière de produits des services (+ 130.000 €) ; c'est mineur et dû principalement à la restauration municipale, non pas suite à une augmentation des tarifs mais à une augmentation de la fréquentation. C'est bien une recette complémentaire mais, en contrepartie, la dépense augmente tout autant voire plus.

C'est également dû à la reprise des garderies périscolaires par le budget de la Commune depuis le 1^{er} septembre 2013 et qui, auparavant, étaient sur la Caisse des écoles.

La fiscalité varie très peu (126.000 €).

Les droits de mutation sont estimés à 400.000 €, c'est une moyenne par rapport à l'année dernière.

Une baisse de la DGF, dont j'ai parlé précédemment, de 3,5 %, soit une réduction pour 2014 d'environ 90.000 €.

Une montée en charge du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales : 53.000 € en 2012 ; 80.000 € en 2013. La même enveloppe a été reconduite pour 2014. Ces fonds, qui proviennent de LMCU, sont très variables en fonction de ses recettes. Si l'activité économique est florissante, on perçoit des recettes ; s'il y a baisse d'activités, ces recettes sont moindres.

BP 2014 – Recettes de fonctionnement (graphique projeté)

Fiscalité locale	41,40 %
Dotation forfaitaire, DSU, etc.....	24 %
Impôts et taxes (LMCU)	22,90 %
Produits des services	6,87 %
Droits de mutation.....	2,44 %
Divers impôts et taxes.....	1,82 %
Autres produits de gestion courante.....	0,40 %
Atténuation de charges	0,12 %
Produits exceptionnels	0,05 %

En fiscalité locale, comme vous le voyez, le produit des impôts locaux (TH, foncier bâti et non bâti) représente 41,40 %. Pour le reste, ce n'est pas énorme au niveau autonomie de recettes.

On n'est pas dépendant de la fiscalité puisqu'on est maître des taux d'imposition.

Mais, pour 60 % de nos autres recettes, on est très dépendant.

On est très vigilant à nos dépenses de fonctionnement pour générer un autofinancement suffisant.

BP 2014 – Dépenses de fonctionnement (graphique projeté)

Charges de personnel.....	45,04 %
Charges à caractère général.....	28,61 %
Autres charges de gestion courante.....	14,82 %
Dotations aux amortissements	4,87 %
Autofinancement net	4,26 %
Dépenses imprévues	1,52 %
Charges financières	0,76 %
Charges exceptionnelles	0,12 %

Les dépenses de gestion courante sont en progression de 411.000 € et sont réparties de la manière suivante :

- › Les *charges à caractère général* augmentent de 146.000 € ; un effort de 2 % a été appliqué hors marchés. Quant aux contrats et charges contraintes telles que les fluides, par exemple, on a essayé de maintenir les dépenses le plus possible mais on est quand même tributaire des dépenses de fluides même si on essaie de rechercher des économies ; les tarifs EDF, GDF et autres fluides sont en augmentation constante, vous le savez tous.
- › Les *charges de personnel* augmentent de 400.000 €. Il s'agit simplement d'un jeu d'écritures : il y a reprise des animateurs en année pleine, payés précédemment par la Caisse des écoles et basculés sur le budget communal, ainsi que le GVT (glissement vieillesse technicité), augmentation générale accordée au personnel dans le cadre des échelles indiciaires, promotions et augmentations légales qui leur sont dues.
- › Les *charges de gestion courante* baissent de 260.000 €, notamment une baisse logique de la subvention à la Caisse des écoles puisque certaines dépenses ont été affectées sur le budget de la Commune : garderies périscolaires, marché du transport scolaire notamment rotation des piscines et sorties scolaires.
- › Les *charges financières* sont à hauteur de 125.000 €.
- › Une enveloppe *dépenses imprévues* pour la mise en place des rythmes scolaires au 1^{er} septembre prochain.

A la lecture du graphique, vous vous apercevez que la masse salariale représente 45 % bien en-deçà des moyennes de la strate des communes de 10 à 20.000 habitants. Sans citer précisément les communes concernées parce que cela dépend aussi de leur organisation, certaines tournent entre 50 et 60 % eu égard à certains besoins. A Roncq, nous avons réussi à contenir cette masse salariale et je crois important de rester dans cette jauge justement pour pouvoir générer d'autres dépenses de fonctionnement en direction des familles et du bien-être des Roncquois. Si on pousse trop ce curseur, il faut réduire d'un autre côté car la masse globale des dépenses est contrainte et il faut rester dans l'enveloppe que je vous ai proposée au niveau des dépenses de fonctionnement.

Autofinancement net : 1 M€ (graphique projeté)

Ce graphique nous permet un autofinancement net de 1 M€, en baisse sensible depuis 2001 en raison d'une diminution de nos recettes et d'une augmentation de nos dépenses contraintes. Nous maintenons quand même le curseur à 1 M€ tout en sachant que notre encours de dettes est correct et notre endettement est moitié de la moyenne nationale. Ce n'est pas pour autant qu'il faut l'augmenter, il faut rester dans cette jauge.

1 M€, cela permettra à la prochaine équipe de partir sur de bonnes bases. Ensuite à elle de gérer son budget en bon père de famille, avec sérieux et en essayant de contraindre le plus possible les dépenses de fonctionnement.

Dépenses totales de fonctionnement par natures (graphique projeté)

Services généraux	28,13 %
Enseignement	24,59 %
Intérêts d'emprunts, dot.amortissements, autofinancement net.....	11,46 %
Sport et jeunesse	10,41 %
Culture	8,54 %
Amén. serv. urbains env.	7,67 %
Famille	5,40 %
Interventions sociales et santé	2,45 %
Sécurité et salubrité publique	1,32 %
Logement.....	0,03 %

Les services généraux et l'enseignement sont les principaux utilisateurs du budget ; c'est tout à fait normal. Je n'en ferai pas le détail aujourd'hui, M. VARLET l'a présenté précédemment au niveau de la Caisse des écoles. C'est une action sur laquelle nous avons une volonté forte.

La part de l'enseignement augmentera encore de dépenses périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires. Vous le retrouverez en 2015 que la prochaine équipe présentera ; l'augmentation y sera sensible.

BP 2014 – Dépenses d'investissement (tableau projeté)

Comme vous le voyez sur le tableau, on tourne à 1,9 M€.

Rénovation façades et commerces	20.000 €
Plantation d'arbres et arbustes.....	20.000 €
Divers frais d'études.....	40.000 €
Travaux dans les écoles	120.000 €

C'est de l'entretien ; ce chiffre pourra éventuellement être corrigé au BS.

Travaux logements conciergerie rues de Lille et Thorez	120.000 €
Rénovation éclairage public	70.000 €
Equipements sportifs.....	60.000 €
Schéma informatique	133.000 €
Equipements des services et divers	146.000 €
Enveloppe démarrage des travaux de la mairie annexe	150.000 €
Enveloppe pour dépenses imprévues	80.000 €

Je reviendrai ensuite sur l'achat de matériels satellites, mise aux normes pour liaison froide.

Quand on présentera le compte administratif 2013, il va se dégager un excédent que l'on pourra affecter éventuellement en dépenses d'investissement et de fonctionnement, et

ajuster éventuellement ces travaux d'investissement en fonction des besoins que l'équipe municipale aura initiés.

Je reviens sur l'achat de matériels satellites dont j'ai parlé en Commission plénière la semaine dernière. L'objectif est bien engagé aujourd'hui puisqu'on termine la phase de réalisation avec Tourcoing : mutualiser la restauration.

Il y a quelques années avait été initié un essai de restauration scolaire avec les communes de la Vallée de la Lys. Pour diverses raisons, il n'a pas abouti.

Monsieur le Maire a souhaité travailler sur la mutualisation, notamment espaces verts, bibliothèque où les choses continuent car ce n'est pas terminé.

Au niveau de la restauration scolaire, on est sur le point d'aboutir pour une mise en place à partir du 1^{er} septembre 2014.

Pourquoi passer en mutualisation avec Tourcoing ?

Trois choix étaient ouverts :

1. Passer par un autre prestataire
2. Refaire totalement notre cuisine centrale puisqu'elle est obsolète. Nous sommes en liaison chaude qui, aujourd'hui, n'est pas sécurisée.
3. Passer en liaison froide ce qui génère aussi des investissements conséquents de plusieurs millions d'euros.

Tourcoing a refait sa cuisine centrale il y a quelques années ; sa capacité de production de repas est aujourd'hui en vitesse de croisière. Elle a démarré à 4.500/5000 repas et peut produire aujourd'hui 8000 repas/jour alors qu'elle produit à peu près 5000 repas/jour. Il lui reste donc une latitude pour pouvoir proposer des repas à d'autres collectivités, communes ou établissements publics.

La commune de Roncq fournit environ 1500 repas/jour.

Pourquoi ne pas valoriser l'équipement tourquennois en travaillant dans une formule gagnant/gagnant ?

D'un côté, cela permet à Tourcoing d'amortir complètement son équipement.

De l'autre, Roncq récupère un prix de repas en baisse de 30 % par rapport à ce que notre Ville fournit aujourd'hui. On arrive à un repas à 3,50 €.

Par ailleurs, il y a six mois, l'association UFC-Que Choisir a publié une enquête : plus de 600 communes ont été ciblées (Roncq ne faisait pas partie de ce panel) pour analyser l'hygiène dans les repas, la variété, le fonctionnement, la traçabilité, etc.

Tourcoing s'est classée parmi les meilleures de la région pour la fourniture des repas aux écoles maternelles et primaires publiques puisque les écoles privées de Tourcoing se fournissent elles-mêmes.

C'est un atout supplémentaire de pouvoir travailler avec la commune de Tourcoing :

- Cela nous génère un coût de repas inférieur
- Cela permettra également, en liaison froide, de fournir les repas à domicile (jusqu'au samedi actuellement) éventuellement à la demande des consommateurs le dimanche, pourquoi pas ?

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'inscrire, dans ce budget, l'achat de matériels satellites puisqu'il faut équiper les cuisines ; la cuisine centrale fournira les repas, la finition se fera au niveau des cuisines satellites.

BP 2014 – Dépenses réelles d'investissement (graphique projeté)

Immobilisations corporelles	51,53 %
Emprunts et dettes	27,65 %
Immobilisations en cours.....	8,29 %
Immobilisations incorporelles	6,99 %
Dépenses imprévues	4,42 %
Subv. Equip. Versée	1,11 %

La majorité des dépenses sont en immobilisations corporelles correspondant à la liste que je vous ai donnée à l'instant. Il reste une subvention d'équipement versée, il s'agit du solde de Kaléide.

Ce budget, exposé rapidement, est un budget de sagesse, respectueux des choix pour que la prochaine équipe municipale puisse partir sur de bonnes bases. Il s'inscrit dans la lignée des budgets précédents et l'équilibre réel au budget primitif, je le rappelle, ne requiert pas de recours à l'emprunt. On autofinance la totalité des investissements, c'est important.

Cela permet de présenter ces dépenses et recettes sincères et véritables, conformément aux besoins réels.

Ce nouvel épisode budgétaire vient sceller notre PPIF (plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement) et confirme la sauvegarde de la santé financière de la Commune. Nous la devons à la vigilance des services municipaux, à la clairvoyance de l'équipe municipale emmenée par Monsieur le Maire, aux équipes techniques qui nous ont apporté un concours précieux dans l'aide à la décision.

Je voudrais remercier particulièrement les services financiers en la personne de Mme KESTELOOT et de Mme SERAFINI, et épaulés par Bruno DUBOIS, Directeur général des services.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie pour l'excellence de votre présentation, la clarté de votre discours. On sent bien les perspectives tracées et aussi l'ouverture nécessaire pour que chacun puisse s'inscrire et inscrire son propre budget dans la prochaine mandature.

Encore merci pour votre action et bravo.

Je m'associe à vos remerciements en saluant l'action de Bruno DUBOIS, de Catherine SERAFINI, de Sabine KESTELOOT et de tous les services administratifs. Je pense qu'on peut les applaudir, une fois n'est pas coutume.

(Applaudissements)

Je passe la parole à qui la souhaite.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce ne sera pas une surprise de vous dire que nous n'allons pas voter le budget comme les fois précédentes. Durant tout le mandat, vous avez parlé de mutualisation et aussi, par rapport aux cantines, de liaison froide. Maintenant on parle d'investissements sur la liaison froide pour la future mutualisation de la cantine avec Tourcoing. Jusqu'à présent on en avait entendu parler vaguement et non pas de manière officielle.

Ce qui me gêne un peu à ce niveau-là, c'est de voter des dossiers dont nous n'avons pas délibéré en Conseil municipal. Ce sont des sujets qu'il faut voter plus en amont et non pas quand tout est décidé.

Je ne critique pas, sur le fond, le principe de travailler avec Tourcoing. Vous avez donné quelques explications. Je n'ai pas tous les éléments mais pourquoi pas ?

Sur la forme, cela me gêne quelque peu. Plusieurs bruits sont ainsi venus à nous, jamais confirmés ou infirmés, parce que ce n'étaient que des bruits. Ici, c'est la cantine ; on a exactement le même problème sur la probabilité d'une fermeture à Pergault ou, au niveau de la Caisse des écoles, de la suppression des colonies ou encore de la suppression des futures classes vertes ou de neige.

Ce sont des informations qu'on apprend sur le tas, à la fin, et je trouve cela dommageable.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, je le répète ; j'ai bien compris que nous étions en période électorale, cela ne m'a pas échappé naturellement.

Question : avez-vous ce soir une convention à signer avec le Maire de Tourcoing sur la municipalisation ?

Vous me le dites parce que je ne connais pas cette convention.

Il y a eu un travail que vous connaissez depuis le début du mandat : la mutualisation. Et vous lisez, comme moi, la très bonne littérature du blog du Parti socialiste roncuois qui louange cette piste que nous suivons.

En plus, M. BOSSUT vient de le dire, UFC-Que Choisir a validé l'excellence de l'outil tourquennois. Ne nous en privons pas !

En plus, le Maire de Tourcoing coopère d'une manière tout à fait intelligente parce que nous n'achèterions pas les repas mais nous serions dans une vraie coopération de service public. Ce sera gagnant/gagnant pour l'assiette, gagnant/gagnant pour le service public.

M. ZAJDA –

Sur le fond, je suis d'accord.

M. LE MAIRE –

Permettez, je vais jusqu'au bout et je vais être désagréable, excusez-moi. Vous êtes partis quatre et vous êtes seul ce soir.

Nous en parlons dans beaucoup de lieux, des pistes sont dessinées et il y a ce que l'on appelle le CTP où Mme COPPIN-QUIVRON, qui y est extrêmement assidue, fidèle, a les informations.

Je ne peux pas (je le répète) animer les oppositions ; c'est impossible.

Il y a des niveaux d'information qu'il faut choisir.

Il y a des lieux où l'on discute de ces points-là.

Aujourd'hui, M. BOSSUT vient de vous dire que, dans le cadre du budget, nous étions sur une hypothèse haute et donc nous prévoyons puisque nous sommes toujours, jusqu'à août 2014, dans le contrat avec API. Ce soir, il n'est pas question de mutualiser avec Tourcoing ; nous vous disons simplement que la corbeille commence à s'étoffer et que nous avons, je le pense, des perspectives heureuses pour conclure positivement avec Tourcoing. Mais nul ne le sait ; à ce jour, rien n'est signé.

Pour ma part, tant que ce n'est pas signé, on discute simplement sur des hypothèses de travail. Je vous rassure donc pleinement ; il n'y a aucun souci.

Quant au reste, je ne veux pas parler de ce que je ne connais pas. Je vous le dis très clairement, il n'y a aucune traduction budgétaire de ce que vous venez d'évoquer et que vous avez sans doute accroché, tel un poète, dans les semelles de vent.

Je vous laisse poursuivre.

M. ZAJDA –

C'était tout à ce niveau-là ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je vous en prie, Monsieur ZAJDA. C'est toujours un plaisir de vous répondre.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. C'est effectivement la dernière fois que je la prendrai en réunion publique.

M. LE MAIRE –

Je vais vous faire une confidence publique, Monsieur PLOUVIER : je vous regretterai. Je vous le dis comme je le pense. On a finalement réussi à établir non pas une connivence, ni même une complicité, mais vous m'étiez devenu une espèce de vieux compagnon de route. Je vous le dis franchement, sans rire.

M. PLOUVIER –

Ne vous réjouissez pas trop vite, Monsieur le Maire, parce que je ne serai effectivement plus dans la politique active, en tant que groupe représenté au Conseil municipal, mais je pense que nous continuerons à vivre sous une forme associative. Vous savez qu'Action Roncquoise Citoyenne est également une association de loi 1901, qui sera sans doute appelée à porter des jugements, à apprécier...

M. LE MAIRE –

Elle le faisait bien avant votre entrée au Conseil municipal, il m'en souvient.

M. PLOUVIER –

Absolument mais sous un autre nom.

M. LE MAIRE –

Je n'ai aucune inquiétude à ce sujet mais souffrez quand même que je puisse vous porter une quelconque amitié ce soir.

M. PLOUVIER –

Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Maintenant nous allons rentrer dans le sujet ; je voulais vous dire que, depuis le début de ce mandat, nous avons toujours considéré et théorisé qu'une opposition ne devait pas voter le budget qui lui était présenté dans la mesure où c'était l'émanation, la traduction financière de la politique générale du Maire. Nous sommes bien d'accord.

Ce soir, on nous propose de voter une espèce de budget global dont le but principal, c'est la continuité de l'action publique. Compte tenu de ce constat, je pense qu'il serait mal vu voire peut-être incompris que nous votions contre ce budget...

M. LE MAIRE –

C'est un cadeau de Noël, je n'en crois pas mes oreilles.

M. PLOUVIER –

Pas du tout car je n'ai pas dit que je voterai ce budget.

M. LE MAIRE –

Ah... c'était pourtant bien parti, Monsieur PLOUVIER. Que puis-je faire pour vous convaincre ?

M. PLOUVIER –

Je m'en doutais, Monsieur le Maire, et vous êtes tombé dans le piège !

Je dis que le sens de la responsabilité, que nous avons toujours eu ou que nous nous sommes efforcés d'avoir durant tout ce mandat, nous amène pour la première et, par définition, pour la dernière fois à nous abstenir sur ce budget.

M. LE MAIRE –

Il y avait un entraînement ; on était tendu et ce n'est pas venu !

On va quand même dire qu'il y a un axe de progrès.

M. PLOUVIER –

Il ne faut pas déformer mes propos. Cette abstention de substitution à un vote contre est la résultante de notre esprit de responsabilité. Ce n'est pas pour vous faire plaisir, que l'on soit bien d'accord.

M. LE MAIRE –

Il n'est pas question de me faire plaisir, Monsieur PLOUVIER ; il n'en a jamais été question. Je salue simplement votre sens de la responsabilité ce soir.

M. PLOUVIER –

Je vous remercie également.

M. LE MAIRE –

Je vous en prie.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » hormis
Mme LAMBLIN Et M. ZAJDA votant contre

Contre Mme LAMBLIN et M. ZAJDA

Abstention « Action roncquoise citoyenne »

C'est dommage, Monsieur ZAJDA, je n'aurai pas réussi à vous convaincre.

M. ZAJDA –

Je vous l'avais dit en préambule.

M. LE MAIRE –

Effectivement mais ce sera vraiment l'échec de cette mandature ; je le dis comme je le pense.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et surtout de passer un bon réveillon en famille. Le temps de la campagne électorale va commencer que nous souhaitons, cela va de soi, la plus démocratique, la plus respectueuse. Chacun proposera dans un esprit de compétition tout à fait sain et serein à Roncq parce que c'est ainsi à Roncq et, en tant que Maire, j'accueillerai la prochaine équipe municipale au terme de cette campagne.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée ; merci à vous.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.